

L'AMIDU PEUPLE

DE L'ORDRE ET DES LOIS.

VOL. III.

MONTREAL, SAMEDI, 20 DECEMBRE, 1834.

N° 44

Livres à Vendre.

LES Soussignés ayant reçu une grande collection de LIVRES, ils les ont déposés en vente chez M. J. O. BROWN, où ils invitent les connoisseurs à les examiner. Ces livres sont vendus à très bas prix.

Instruction pour la Communion,
Instruction pour la Confirmation,
Histoire et Paraboles,
Imitation de Jésus Christ,
Heures des Paroissiens,
Offices de l'Eglise, Noté,
Ancien Testament,
Paroissiens Romains,
Paroissiens Romains, reliure magnifique,
Grands do
Paroissiens des Dames, do
Paroissiens des Dames, do
Paroissiens des Epoux, do
Heures de St. Vincent, do
L'Eglise des Apôtres, do
Petit Paroissien, do
Heures des Paroissiens, do
Heures de la Vierge, do
Heures de Blanche de Castille, reliure magnifique,
Psaumes et Cantiques, do
Heures Dédiées aux Dames, do
Heures du Duc de Bordeaux, do
Heures de St. Paul, do
Fetit Ecrologue, do
Ecologie, n. 120, do
Offices des Morts, do
Heures des Epoux, do
Petit Carême, do
Manuel des Demoiselles, do
Initiation de la Vierge, do

Vie de Saints,
Office Divin,
La Sainte Bible, (de Saci),
Breviaire Parisien,
Vérité de la Religion,
Devotion au Cœur de Jésus,
Beautés de l'Histoire Sainte,
Gouvernement de l'Eglise,
Le Chrétien en Solitude,
Vie de St. Séverin,
Essai de Morale,
Méthode, complet, 40,
D'Aguessseau, 40,
Cochin,
Pothier,
Justice Civile,
Procédure Civile du Châtelet,
Pigeon, Justice Civile,
Delvincourt,
Coutume Anglo-Normande,
Héricourt,
Praticien du Châtelet,
Style du Châtelet,
Praticien Français,
Code Matrimonial,
Jurisprudence du Conseil,
Procès-Verbal,
Explication des Ordonnances,
Jurisprudence Romaine,
Règlement du Conseil,
Maxime du Droit Français,
Questions de Droit,
Loix des Bâtimens,
Annotation des Cinq Codes,
Science de Notaires,
Œuvres de Terrason,
Collection de Jurisprudence,
Traité de la Preuve par Témoign,
Traité de la Mort Civile,
Traité de la Minorité,
Traité des Tutelles,
Notaire Apostolique,
Institution de l'Empereur Justinien,
Droit Français,
Plaidoyers et Mémoires,
Traité de la Justice,
Procédure Civile de Palais,
Traité des Enfant,
Traité de la Représentation,
Traité de la Puissance,
Bibliothèque des Coutumes,
Coutume de St. Omer,
Ordonnances de Louis XV,
Traité de la Communauté,
Rapport de Jurisprudence,
Question de Droit de Melin,
Actes de Notoriété,
Arrêts Notables,
Traité du Douaire,
Plaidoyer de Morveau,
Continuation de Troplong,
Thoulier,
Pothier, reliure splendide,
Code Civil,
Œuvres de Durval,
Manuel des Huissiers,
Manuel de Procédure,
Pandectes Françaises,
Colon d'Harville,
Grandeur des Romains,
Voyages de Walkenar,
Histoire de Charles XII,
Toute la Vérité au Roi,
Nouveau Testament,
Examen de M. de Stael,
Le Docteur Gay,
L'Arithmétique Simplifiée,
La Géométrie,
Vérité, Révolution de Subde,
Campain, sur l'Education,
Pausanias, Voyage en Grèce,
L'Ancien et Nouveau Testament,
La Vieille Froude,
Anecdotes,
Histoire des Empereurs Romains,
Dictionnaire des Généraux Français,
Albert,
Lacroix, Géométrie,
Do. Algèbre,
Histoire de France,
Do. de Louis XI,
M. de Stael,
Algèbre, par Bourdon,
Grammaire Grecque,
Arithmétique,
Histoire Romaine Abrégé,
Architecture,

Lafontaine, splendide,
Vocabulaire de Wallis, 1834,
Dictionnaire Géographique, Vogien,
Théâtre Français,
Études Historiques, splendide,
Récitations,
Promenade Physique,
Histoire Nationale,
Chapelle et Beaumont,
Œuvres d'Arnault,
Montesquieu,
Sabbatier, Médecine Opérative,
Cours Élémentaire de Fortifications,
Révolution de Constantinople,
Revue Encyclopédique,
Cours d'Étude,
Œuvres de Regnard,
Verdot, Révolution Romaine,
Principes de Physique,
Révolution d'Amérique,
Médecine Domestique,
Vie de Scipion de Ricci,
Mémoires de Littérature,
Histoire de Hesse,
Racine,
La Harpe, Cours de Littérature,
Vie des Hommes Illustres,
Paradis Perdu, Milton,
Racine,
Histoire des Juifs,
Institut des Animaux,
Cours d'Éducation,
Tableau de l'Histoire,
Histoire de l'Amérique,
Histoire Ancienne et Moderne,
Code de Louis XVIII,
Même, de Maintenon,
Les Veillées de Château,
Histoire Générale,
Caractères de Labruère,
Histoire d'Angleterre,
Histoire de Constantin,
Chef d'Œuvres de Corneille,
L'Histoire,
Télémaque,
Histoire de Stanislas,
Histoire de Henri IV,
Œuvres de Delisle,
Catechisme de Fleury,
La Bonne Famille,
Histoire Naturelle,
Anenétel Histoire de France,
Rivalot de la France,
Œuvres de Pope,
Récréation Morales,
Tite-Live,
Rogton,
Annalès Poétiques,
Beaux Traits Militaire,
Morale en Action,
Histoire de Napoléon,
Commémorie des Juges de Paix,
Loix Civiles du Canada,
Histoire de Théodore,
Fables de Lafontaine,
Guide du Notaire,
Dictionnaire de Tropes,
Dictionnaire Allemand et Français,
Heures Latines,
La Henriade,
Dialogues Morales,
Métaphysique Comparée,
Traité de la Représentation,
Mécanique des Artisans,
Morceaux Littéraires,
Mémoires de Talon,
Plus de 2000 volumes de Livres de Loix,
1000 volumes de Livres de Piété,
50 douzaines Grammaires de l'Homond,
50 do. Catechismes,
50 do. Abécédaires,
Ardaises, Plumes, Papier, Encre, Cire, Oublies,
etc. etc.

LECLÈRE & JONES.
Montreal, 3 décembre, 1834.

DISTRICT DE } COUR DU BANC DU ROI.
MONTREAL } Lundi le vingtième jour d'Octo-
bre, mil huit cent trente quatre.

PRÉSENT :
L'hon. M. le juge PYKE,
L'hon. M. le juge ROLLAND,
L'hon. M. le juge GALE,
No. 2714.

Ex Parte Sur requête
D'ARTHUR WEBSTER, } Est ordonné sur
Curateur etc. } l'instance du pro-
curateur du requérant
que les légataires dont les noms se trouvent dans
le testament ou ordonnance de dernières volontés
de feu SIMON M'TAVISH éc. décédé, en son
vivant domicilié à Montréal ou à leurs repré-
sentants légaux, et à toutes autres personnes ayant
des réclamations quelconques contre sa suc-
cession, aient à produire leurs réclamations dûment
authentiquées et accompagnées de pièces
justificatives, au Bureau des Protonotaires de cette
cour. Et à défaut de ce faire le ou avant le
premier jour du terme de février prochain elles seront
forcées du droit de la faire. Et il est plus
ordonné que le présent interlocutoire soit publié
en langue Anglaise dans la «Gazette de Montréal»
et en langue Française dans le journal intitulé
«L'Ami du Peuple» et aussi en langue Anglaise
dans la «Gazette Officielle de Québec» et le
tout dans chaque journal en particulier une soit
pendant trois semaines consécutives.

Par la Cour
MONK & MORROGH.
P. B. R.

MILHAU Pharmacia Chimiste No. 183
Broadway New-York, offre à des prix mo-
dérés, un assortiment complet de drogues et pro-
duits chimiques.

J. M. importe régulièrement tous les médi-
caments Français qui sont le plus en usage.

De la Minerve.
ADRESSE DE M. PAPINEAU
Aux Libres et Indépendants Électeurs du
Quartier-Ouest de Montréal.
(SUITE ET FIN.)

En attendant je répéterai les conseils
donnés par le comité de la convention
dans le cours de l'été dernier. «Vous
avez au dehors des ennemis déclarés des
droits et des vœux de la majorité.» M.
Stanley les représente. (Aujourd'hui M.
Spring Rice). Vous avez des ennemis
au dedans, c'est la minorité qui s'est si
bien fait connaître en affichant ses anti-
pathies contre les réformateurs..... Que les
ennemis du peuple nient plus à craindre
et à souffrir du mécontentement du peuple
qu'à gagner par les corruptions du gou-
vernement..... Le peuple Anglais a un
intérêt opposé à celui d'un ministre, qui
trouve avantageux de faire des colonies
une pépinière pour y transplanter et nourrir
dans le luxe auquel ils sont habitués, un
grand nombre des membres les plus inca-
pables des familles privilégiées..... La
masse de l'émigration compte sur son
travail, pour s'assurer une aisance que lui
ravissent sur le sol natal les mêmes pri-
vilèges qu'elle trouvera dans son pays
adoptif, si les maximes de M. Stanley con-
tinuent à être mises en pratique. Elle ne
se laissera pas dépouiller et expulser une
seconde fois. Elle dira aux producteurs
dans la métropole que ce sont l'aisance et
les consommations générales, mieux en-
couragées par des institutions populaires
que par des salaires aristocratiques, qui
rendent les colonies des possessions utiles.
Elle interviendra les classes productives,
le grand nombre à s'opposer au plan dé-
sastreux qui ne doit profiter qu'au petit
nombre. Si M. Stanley entrainait le par-
lement à s'approprier votre revenu, intéres-
sez le public Anglais à faire cesser cette
usurpation.

Restreignez vos consommations de pro-
duits Anglais, le plus généralement que
possible. Soyez fiers de vous habiller de
la toison de vos troupeaux et de la dé-
pouille de vos champs. La laine et la
toile manufacturées chez vous donneront
des habillements plus durables que
ceux que vous tirez du dehors; et vous
intéresserez ceux qui verront les consom-
mations diminuer, à faire cause commune
avec vous, contre le ministre qui veut vous
opprimer. Les revenus que l'on veut
soustraire à votre contrôle se perçoivent
principalement sur les ligueurs fortes. Que
de motifs multipliés de tarir cette source
funeste de revenu. Les récoltes seraient
meilleures, le cultivateur serait rapidement
enrichi, s'il y avait dans chaque comté une
distillerie et une brasserie, où il porterait
la plus grande quantité de menus grains
qu'il doit récolter, pour rendre à ses terres
par une rotation de cultures, leur ancienne
fertilité. Réformateurs Canadiens de toutes
langues et de toutes origines vous êtes
dix (beaucoup plus de dix) contre un.....
Votre arrêt de condamnation contre la
constitution actuelle du conseil législatif est
irrévocable de votre part. Vos ennemis
ne sont pas assez nombreux pour vous
nuire. Vous êtes assez nombreux pour
leur nuire..... Partout où dans un comté
vous avez un médecin, un notaire, un mar-
chand, un arpenteur etc. qui se rangent
dans la classe de vos ennemis, vous en
avez dix qui font cause commune avec
vous. Rompez toutes liaisons d'affaires
et d'intérêts avec ceux qui séparent leurs
affections et leurs intérêts des vôtres.....
Pardonnez à l'ignorant qui est trompé, cor-
rigez le fripon qui est trompeur..... Que
ceux qui sont assez présomptueux pour
préférer leur raison et leur volonté, à la
raison et à la volonté publiques, appren-
nent que quelques soient leurs titres à de-
mander les faveurs de l'administration, ils
n'en ont pas à demander du peuple sa con-
fiance..... Ne courbez pas le front devant
ceux qui vous insultent..... Que tous ceux
qui ont des rapports avec vous, qu'ils soient
gouverneurs, hommes en places, folliculaires
ou simples particuliers sachent que la mesu-
re de leurs égards pour vous, doit être la
mesure de vos égards pour eux..... Lisez dans
le détail des maux qu'a produits le conseil
législatif, le détail des maux qu'il vous pré-
pare, si vous vous relâchez un instant à
dire au gouvernement Anglais, qu'il n'a
pas été réformé..... à répéter unanimement
et toujours que vous n'avez ni foi ni
confiance dans des plans de réforme qui
ne tendraient pas, par la voie de l'élection
à la continuer par le pays et pour le pays;

à faire sentir à ceux qui l'attaquaient en
1827, et qui le défendent en 1834, que
vous ne pouvez croire à leur bonne foi, ni
à leur intégrité politique, quoiqu'ils approu-
vent aujourd'hui des mesures plus funestes,
des hommes plus pervers, une administra-
tion plus avilie et plus basement intrigante,
que ne l'étaient les mesures, les hommes,
l'administration dont ils poursuivaient et
obtenaient la félicité.

..... Par le contrôle efficace qu'ont les
communes sur le revenu public..... le peuple
a des garanties que les hommes et les abus
qu'il dénoncera seront repris. Le roi et
le parlement Anglais en laissant au
pays la disposition du revenu provincial,
ont créé, ont voulu donner aux colons des
garanties aussi efficaces pour la répression
des abus. Concédaient le principe ils en
concédaient les conséquences..... Le re-
venu public n'en a pas moins été dilapidé.
Le gouverneur a donné des ordres de payer
ce que la loi ne lui permettait pas de faire
payer. Nul de ses conseillers, de ses
officiers en loi de la couronne, de ses ju-
ges, de ses fonctionnaires ne lui disent qu'il
n'a pas le droit de signer de telles ordon-
nances. Tous.... se partagent avec joie le
butin.... se donnant bien garde de chercher
la page et la clause du statut qui le leur
interdit; quand qu'ils n'ont rien à
craindre, parceque là où tous sont coupables,
personne n'est en droit de jeter la
première pierre..... Ce qu'ils ont ainsi es-
canné au vu et su de tout le monde.....
M. Stanley ignore neuf mois après l'évé-
nement et affirme que le gouverneur com-
mit trop bien les lois et la constitution,
pour avoir fait payer quoique ce fut à qui
ce soit des fonctionnaires publics.

J'ajoutera que de tous les engins main-
tenant en opération pour nuire aux intérêts
du pays, le plus puissant est la mauvaise
direction qui a été donnée aux opérations
des banques. Le moyen le plus efficace
et le plus immédiat qu'aient les canadiens
de se protéger contre la fureur de leurs
ennemis, est de les attaquer dans leur plus
chère affection, celle du gain; dans leur
plus fort retranchement, les banques. Elles
ont été établies principalement à la solli-
citation du commerce de détail Canadien,
qui espérait trouver des moyens de déve-
loppement, de prospérité, dans des établis-
sements qui l'ont écrasé. Au lieu de se
présenter dans le marché avec des facilités
égales à celles du marchand Breton direc-
teur ou créature favorisée de directeurs de
la banque, il a vu que l'entente des se-
cours acceptés par ceux-ci, l'excluaient de
la chance d'en obtenir lui-même.

Le commerce d'importation et le mono-
pole de quelques grandes entreprises, telles
que celles des propriétaires associés
des bateaux à vapeur, ont obtenu des se-
cours si étendus, quo quand bien même il
y aurait eu de la bonne volonté à les éten-
dre au commerce de détail Canadien, il
n'y en avait pas le moyen. Sur plus d'un
million dix banques, des recherches
conduisent à croire qu'il n'y en a pas la
vingtième partie, due par des Canadiens.
C'est la même justice que celle du gou-
vernement dans la distribution des emplois
en raison inverse à celle de la population.
Elles n'ont donc pas plus de titre qu'un
gouvernement partial, à la confiance ni à
la bienveillance du public, qu'elles maltraitent;
l'administration qui leur aurait gagné
des amis intéressés à leur prospérité, ont
été celle qui leur aurait donné beaucoup
de petits débiteurs dans toutes les classes
non celle, qui leur donne dans une seule
classe un petit nombre de gros débiteurs.
Ce n'est pas le directeur qui a eu huit à dix
mille louis en billets de banque qui leur
assure les profits qui découlent de la ren-
trée tardive de leurs billets, dont elles
grossissent l'issue en proportion de l'es-
poir qu'elles ont qu'elles ne rentreront qu'
plus tard. Ces gros emprunteurs qui paient
des intérêts, rejettent dans la circulation
les billets aussitôt qu'ils les ont reçus.
Ceux qui les retirent de la circulation, et
les gardent entre leurs mains, sont la foule
des citoyens qui conservent des sommes
modiques de dix à vingt louis ou un peu
plus pour leurs dépenses courantes. Tout
ce qui leur arrive de perte par des acci-
dens dans lesquels des billets sont détruits
par le feu ou la pluie, ou salis au point de
devenir illisibles, sont un gain certain pour
les banques. Mais l'habitude lorsqu'elle
devient générale de garder dans chaque
famille des billets au lieu d'espèce, est la
grande source de leurs profits, par la dis-
proportion énorme entre la grande quantité
de leurs billets qui n'ont nulle valeur intrin-

sèque, et la petite quantité qu'elles gardent
en ce cas des métaux précieux, qui ont une
valeur intrinsèque, celle qui représente
tout le travail qui les a tiré de la mine, et la
valeur de convention; que leur ajoute le
commun consentement des hommes qui
font usage de la monnaie. Si l'habitude
est générale de garder dix à vingt louis en
billets, les familles Canadiennes étant neuf
contre une, elles font neuf fois plus de bien
aux banques que les familles européennes,
et en retour elles en reçoivent dix-neuf
fois moins de secours.

La seule considération des profits que
laisse à un pays l'emploi d'un moyen de
circulation moins dispendieux que celui de
la monnaie, est-elle donc d'une si haute
importance qu'il faille que devant elle,
toutes considérations politiques et morales
se taisent. Ces profits ne sont pas dimi-
nués, par la falsification et la destruction
si fréquente de ses billets que du numéraire.
Combien de richesses sont par ces voies,
soudainement anéanties pour l'homme
probe et ménuagé qui les avait péniblement
acquises.

La répartition inégale de la richesse lors-
que des banques favorisent le monopole
d'une colerie politique, sont une autre plaie
sociale qu'elles infligent. Dans le Haut
Canada dans le Bas-Canada, les réclama-
tions ont été universelles contre le scandale
avec lequel les directeurs se sont dispropor-
tionnellement emparés des secours des
banques; ou que si elles veulent remédier
au mal, elles ne le peuvent déjà plus. Pour
faire de nouveaux prêts, il faudrait retirer,
les anciens et les gros débiteurs leur font
la loi et disent nous ne pouvons payer que
l'intérêt en renouvelant nos engagements.
Si vous exigez des remboursements que
nous ne pouvons faire, nous tomberons et
notre chute entrainera celle de beaucoup
d'autres débiteurs vous ne pouvez juger
jusqu'à quel degré vous même en souffrirez.
Dans le marché, non seulement les
directeurs ont pu être les premiers prêts à
acheter, mais ils ont pu choisir le moment
favorable d'écarter la compétition par le
refus inattendu d'escompter les billets de
leur rivaux de commerce. Sur le tout le
plus grand nombre de ceux qui dans le
commerce de détail ont demandé les ban-
ques sont radicalement guéris et dégoutés
des anciennes. Leurs directeurs appartiennent
tous à cette minorité si violente qui
a réussi à choisir les représentants de
34,000 habitants, pour les opposer aux re-
présentants de 477,000 et qui invoquent à
grands cris les préférences et les partialités
du gouvernement Anglais en sa faveur, et
contre les droits de cette accablante majori-
té. Tous ceux-ci doivent s'indigner de
l'injustice de cette prétention et en punir
les auteurs. Qu'ils courent aux Banques
et aux termes de la loi demandent de l'or
et de l'argent en échange de leurs billets.
En premier lieu, les banques vont voir la
fausseté politique de punir leurs débiteurs
canadiens les premiers. Elles irriteront
et ne nuiront pas, parceque leurs débiteu-
res canadiens, ne sont qu'en petit nombre
et pour des sommes modiques. Mais
pressez, retirez toujours les billets, et les
gentilshommes gros débiteurs, seront bien
vite obligés de rembourser ce qu'ils ont
désaccoutumés de faire depuis longtemps,
toute la quantité d'affaires qu'ils discontinu-
eront seront recueillies par ceux qui sont
libres d'engagements avec les banques. Ils
appelleront cela destruction du commerce,
tandis qu'une réalité, il ne fera qu'échapper
à des mains ennemies pour tomber en des
mains amies. Les producteurs continueront
leurs habitudes de travail et d'écono-
mie, seules sources importantes de richesses
pour un pays. Qu'il y ait ou n'y ait
pas des banques anciennes de conservées,
il n'y aura pas un argent de plus ou moins
de cultivé. Du moment où il y aura un
surplus de produits échangeables, les capi-
talistes européens en vue du profit qu'ils
en retireront le feront acheter.

Si l'empressement à demander l'échan-
ge des billets contre du numéraire pouvait
hasarder la stabilité des banques, c'est
qu'il y a déjà leurs directeurs auraient été
criminels et auraient spéculé plus qu'il
n'était prudent de le faire. Cela n'est pas
probable, mais il est très fort que plusieurs
emprunteurs ont ainsi spéculé. Il n'y a
aucun déavantage pour la société mais un
contraire juste pour les particuliers qui
ont des relations d'intérêt avec les spécu-

luteurs, de ne pas leur donner les chances
de grossir leurs dettes aux dépens d'autrui.
Si les banques étaient ruinées parce qu'on
leur demanderait de remplir leurs engage-
ments, leur ruine serait un acte de justice
qui ne pourrait avoir lieu trop tôt, en vue
de diminuer la perte plus grande, que plus
tard aurait à soutenir la société. Si sans les
ruiner, leurs profits sont diminués, ce n'est
qu'une juste punition, que le public est bien
en droit de leur infliger, pour avoir fait ser-
vir à l'avantage du petit nombre, des privi-
lèges qui leur avaient été accordés en vue
de l'avantage du grand nombre.

A ces précautions ajoutez celle de dis-
tinguer partout vos amis d'avec vos enne-
mis politiques. Vous avez vu ceux-ci dans
leurs combinaisons employer les moyens
les plus vastes pour mériter nos élections,
pour ruiner et détruire l'établissement du
Daily Advertiser; pour chasser de leur
services des artisans et des employés irré-
prochables, mais qui votaient d'après leur
conscienceuses convictions en faveur des
candidats populaires; pour former de nou-
velles associations dites Constitutionnelles
afin de demander l'intervention violente et
injuste du gouvernement de la métropole,
pour que sourd à vos plaintes et vos vœux
il ne concède rien à votre demande de l'ex-
tension du principe électif. Ils font tout
ce qu'ils peuvent pour vous nuire dans la
vie publique et dans la vie privée.

Ils réussissent si vous ne les combattez
avec leurs propres armes. Ils vous ont jeté
malgré vous dans la nécessité d'une défense
légitime, défendez vous. Vous êtes les
consommateurs les plus nombreux; n'a-
chiez que de vos amis; invitez, le com-
merce de campagne et le cultivateur à
n'acheter que de vos amis. Soyez assurés
que ces moyens continués pendant quelque
temps, suffiront avec l'opposition constitu-
tionnelle que vos représentants feront à un
gouvernement corrompu, pour le voir bien
vite remplacé par celui que vous avez de-
mandé, en élisant pour vos représentants
des hommes qui ne résulteront, devant
aucun obstacle, afin d'obtenir sans dimi-
nution, toutes les réformes que vous avez
demandées par les quatre-vingt douze ré-
solutions.

Je suis avec respect, Messieurs,
Votre très humble et
Très-obéissant serviteur,
J. J. PAPINEAU.
Montreal, 10 décembre 1834.

MELANGES.

LE MAIRE SINCÉRISME.
Prologue.

En scène est à la mairie d'un village des
environs de Poliers. La salle à manger
de M. le maire est encombrée de villageois
qui rient à faire trembler les vitres; ils
sont dans leurs habits de gala, et une
vieille femme tient dans ses bras un mar-
mot qui crie comme quatre.

FREMIÈRE ÉPIQUE.—5 SEPTEMBRE 1834.

M. le maire, les parents, le marmot, le par-
rain, la marraine, sept amis, dont un
bat bat.

M. le maire, entrant.—Qu'est-ce que
c'est que tout ce vacarme-là?

Le père.—C'est rien, M. le maire, c'est
nous et notre lieu que nous vous appor-
tons.

Le maire.—Eh bien! qu'est-ce que
vous voulez que j'en fasse de votre lieu!

Le père.—Dame! M. le maire, que
vous en fassiez un citoyen, et à ce fin,
que vous l'écrivez sur votre livre.

Le maire.—Ah! oui, au fait; faut que
je l'écrite sur mon livre; c'est égal, c'est
pas amusant d'écrire des naissances et
des morts, d'établir la balance entre les
sages-femmes et les fossoyeurs, de tenir
des citoyens en parties doubles.

Le père.—Dame, c'est votre état, M.
le maire, comme moi de faire des ton-
neaux pour les vigneron et des enfants pour
la patrie.

Le maire.—Avez-vous tout votre monde
là?

Le père.—Oh! certainement, y a tout
ce qu'il faut, allez. Dabord, moi et ma
légitime, et puis le parrain et la marraine,
les deux témoins, trois cousins, deux com-
pères et Azor.

Le maire.—Azor est du luxe.

Le père.—M. le maire, il en est inca-
pable. C'est une bête qui sait ce qu'elle
doit à son maître et à ses autorités. Pour
en revenir à nos cœuvres, avez-vous le
temps d'enregistrer ce fiston-là?

Le maire.—Comment donc, mais tout mon temps appartient à mes administrés; je vais recevoir votre déclaration sur un bout de papier, et puis je la transcrirai le premier jour où il pleuvra. Comment appelez-vous le jeune citoyen ici présent ?
 Le père.—Jérôme Thimotheé Bichet.
 Le maire.—Agé de ?
 Le père.—Deux jours pour vous servir.
 Le maire.—Profession ?
 Le père.—Il n'a pas encore eu le temps d'apprendre un état.
 Le maire.—C'est possible. Domicile ?
 Le père.—Un vieux cuvier dont j'y ai fait un bateau neuf.
 Le maire.—Très bien; maintenant vous pouvez vous en aller; le reste me regarde.
 Le père.—Allons, les amis, par file à gauche, pas accéléré, marche. Tous les amis déclinent en criant: *Vive M. le maire!* Jérôme Thimotheé vagit comme un veau, Azor aboie comme un dogue; tous sont enchantés de leur magistrat.

DEUXIEME ÉPOQUE.—29 SEPTEMBRE 1834.

Les mêmes, excepté Jérôme Thimotheé.
 M. le maire.—C'est encore vous, Bichet, ah ça votre femme accouche donc tous les quinze jours ?
 Le père.—Au contraire, M. le maire.
 Le maire.—Comment, au contraire ?
 Le père.—Oui, M. le maire, c'est pas ça du tout qu'y s'agit: mon pauvre Thimotheé est mort.

Le maire.—En quinze jours ! pas possible.
 Le père.—Il est pas mort en quinze jours, il est mort en deux heures. Cousin vous l'avez écrit comme vivant sur le grand livre, faut le porter comme défunt aujourd'hui.
 Le maire.—Par exemple voilà qui est heureux.

Le père.—Heureux ? eh bien, il est gai le bonhomme.
 Le maire.—Vous ne m'entendez pas, quand j'ai dit voilà qui est heureux, cela veut dire que j'ai joliment bien fait de ne pas inscrire Jérôme Thimotheé à sa naissance, puisque cela me dispense de l'inscrire à sa mort. Tu comprends bien, Claude Bichet, que c'est absolument égal au pays que tu lui aies donné un citoyen, qui est mort, n'est-ce pas ? Eh bien, c'est tout-à-fait indifférent à la mairie qu'on ait porté ton fils comme vivant il y a quinze jours, puisqu'il est mort aujourd'hui.

Le père.—Au fait, c'est juste, ça doit être égal au pays, à la mairie, n'y a qu'à Thimotheé que ça ne doit pas être égal. Enfin à la grâce de Dieu. Au revoir M. le maire, à la première occasion.
 Les Bichet se retirent en silence: Azor ne souffle pas mot.

Épilogue.

Claude Bichet rentra chez lui ne pensant plus qu'à ses douves et à ses tonneaux, lorsqu'un sien cousin, quelque peu clerc et qui en voulait à M. le maire, fit entendre à Bichet que la loi voulait que les citoyens rendissent compte à la société des nouveaux membres qu'ils lui donnaient, et qu'il y avait des peines assez sévères pour ceux qui manquaient à cette formalité.
 Le pauvre Bichet tout effrayé, se rend à l'instant chez le maire avec le cousin et tous les autres Bichet. Il réclame à grands cris l'inscription de la naissance et de la mort de Thimotheé; on apporte le registre qui avait été donné par l'état au 1er janvier, on était au 20 septembre..... Il était tout blanc !
 En neuf mois de temps, il n'y avait pas eu une naissance, pas un mort, pas un mariage; et pourtant il y avait plus d'un mariot aux bras des jeunes femmes, et puis d'une eroix au vieux cimetiére.

L'AMI DU PEUPLE.

MONTREAL, 20 DECEMBRE, 1834.

L'abondance de matières nous a empêchés, dans le No. dernier, de continuer nos remarques sur le manifeste lancé dans la public par L. J. Papineau. Puisque nous avons entrepris d'en faire ressortir les erreurs, nous devons y revenir encore, car notre tâche est loin d'être achevée.
 Nous avons laissé l'apôtre de la rébellion aux prises avec les juges qu'il s'efforce de convaincre d'injustice et d'iniquité, et qu'il accuse d'être « passionnés » à « prévaricateurs » et « mensongers ». Ces juges, selon lui, ont méconnu les lois divines qui disent « que celui qui répandra le sang de l'homme que son sang soit répandu ». M. Papineau depuis quelque temps, a une foi singulière et un respect étonnant pour les lois divines ? Sa religion est devenue d'une extrême sensibilité ! On ne peut que se réjouir de le voir ardent au service de la divinité, mais nous devons le plaindre de n'avoir pas interprété la loi divine dans son vrai sens. Le sang versé du sang, lorsqu'il a été répandu par un assassin, lorsque la mort est le fruit d'un crime, d'une vengeance ou de toute autre passion. Mais lorsque l'homme est frappé légalement par la justice, son sang peut exciter la pitié, mais ne demande pas vengeance. Le même Dieu qu'invoque M. Papineau et qui veut la punition de l'assassin, ce Dieu tenait aux lois de la justice et lui permettait d'en frapper ceux qui violentent les lois et troubleraient l'ordre de la société. Or on ne peut exécuter ceux qui ont frappé trois rebelles au 31, qui ne fussent dans l'exercice d'une autorité légale et qu'ils n'en aient fait une juste application, le fait a été prouvé tant de fois que nous aurions pu de remonter à cette discussion. « Les lois divines », dit M. Papineau, sont inscrites en Canada dans les livres saints en hébreu, en latin, en grec, etc. Nous n'avons pas de relations avec l'enfer, pour nous en servir, et cependant nous sommes si sûrs que la grande partie du discours de

M. Papineau est loin d'être céleste et quant aux mots de *loyauté* et de *Breton*, nous sommes loin d'y voir rien d'inférieur.

« Avec ces faits sous les yeux, le parti libéral pouvait-il vouloir des violences ? Ces faits n'existaient que dans votre idée. Il en existait d'autres; mais vous les avez déformés et c'est ainsi que vous avez excité le peuple, que vous l'avez amené à vouloir des violences. C'est en lui montrant des vexations imaginaires, une oppression inventée, en lui promettant des succès complets et une réussite entière que vous avez lancé le peuple dans les excès auxquels il s'est porté. Vous avez espéré de sa colère des massacres dont l'idée souriait à votre âme et vous vous plongiez d'avance dans toutes les délices d'une vengeance si longtemps désirée. Mais ces Bretons que vous croyiez si facilement abattre et écraser, ces Bretons dont votre imagination avait déjà versé le sang se sont soutenus fermes et invincibles contre vos hordes armées et votre majorité écrasante. Loin de tomber sous vos coups, ils les ont repoussés avec avantage et vous ont fait trembler pour votre vie qu'ils eussent pu sacrifier sans peine à leur cœur out été aussi vindicatif que le vôtre. Voilà d'où vous vient aujourd'hui ce redoublement de fureur; c'est ce désir, cet espoir de vengeance déçus qui vous torturent l'âme et vous troublent la raison. C'est à ce désappointement poignant que nous devons votre manifeste éhonté.

Les injures que vous vomissiez contre le colonel M'Intosh en le traitant de « brute fanatisée », ne sauraient vous faire honneur. Insulter les absents est le fait d'un lâche et il y a cent à parier contre un que vous n'avez point écrit ce mot si le colonel out été à Montréal. Quant aux paroles de regret que vous lui prétez, personne ne les croira avant que vous n'assigniez la source d'où vous les avez tirés.
 Passons à la première rixe qu'engendra l'élection et voyons comment vous rapportez l'affaire du 31 octobre.

« Des quartiers généraux du parti Walker, de la taverne d'English, sortit soudainement, pour l'agression la moins provoquée qu'il soit possible d'imaginer, un groupe de plusieurs centaines de furieux ivres ».

Il faut que la peur vous ait fait un terrible effet ce jour là et ait considérablement augmenté à vos yeux le nombre des combattants. Tout le monde sait qu'à cette première rixe, à peine 30 partisans de Walker se montrèrent armés de bâtons. Votre chère *Minerve* elle-même dont les yeux à cet égard sont un excellent microscope, n'en compta qu'un 50 au 60 et tous vos amis, même celui qui se cachait dans un char de foin, peuvent vous dire combien votre calcul est exagéré. Quant à la qualification que vous donnez aux partisans de M. Walker de « furieux ivres » elle est aussi fautive que votre calcul. Ces hommes n'étaient point ivres, mais ils étaient furieux peut-être d'avoir vu trois de leurs amis ou parents lâchement et horriblement maltraités par une troupe de braves que vous aviez armés. C'est pour les venger qu'ils ont paru et c'est encore à vous que fut dû ce premier trouble.

« Le peuple a pu souvent croire que les meurs grossières et brutales des parvenus qui commencent par décrier des opinions et balayer des opinions, pour un plus tard s'agiter au conseil législatif sont des meurs nationales ».

Est-ce donc vous, républicain par excellence, qui avez fait un crime à des hommes d'avoir commencé par être peiti commis, ou même moins et d'être arrivés ensuite au conseil ? Est-ce vous apôtre de l'égalité qui leur reprochez de n'être point nés dans l'opulence et d'avoir créé leur fortune eux-mêmes. Insensé ! ne voyez-vous pas que vous faites là le plus bel éloge de leur industrie et de leurs talens. Ne savez-vous pas qu'il est honorable pour un homme d'être l'artisan de son sort et que dans une colonie on trouve rarement d'autres fortunes que celles des commerçans industriels ? Mais vous qui glosez tant sur les naissances, qui donc êtes vous ? que sont tous ceux qui vous entourent ? êtes-vous né dans la pourpre et ne connaissez-vous personne dans votre noble famille ou parmi vos illustres amis, qui ait commencé par balayer des comptoirs ou des études ? Les meurs de ces Bretons vous semblent « grossières et brutales » elles sont à coup sur plus polies et plus douces que les vôtres. Elles leur interdisent au moins d'insulter leurs concitoyens, de les calomnier publiquement et elles leur font garder, même vis-à-vis de vous, les meurs et les égards que prescrit la bonne société.

« Cette Gentilhommerie trouva qu'il était pénible de commettre sa peur aristocratique de raison, à l'égard de si molle, contre la peau plébéienne si dure et si coriace des bourgeois et des artisans ».

Cette gentilhommerie n'a pas craint, dans tout le cours de l'élection, de commettre sa peur, comme vous le dites avec tant d'élégance; toujours elle s'est montrée prête à se défendre et à combattre avec ceux qui la soutenaient, à partager tous leurs périls. Vous même lui en avez fait un reproche en divers passages de votre obscure production. Mais vous, vaillant chef de parti, vous homme de guerre et de révolte, vous qui aspirez à commander un peuple, où sont vos preuves de bravoure ? quand avez-vous commis *quelque* prouesse ? Vous a-t-on vu vous mêler à ceux qui s'exposaient pour vous et combattre à leur tête ces Bretons que vous pouviez écraser ? Au jour du danger vint-ils guider et défendre vos partisans ? Non, jamais nul d'entre eux ne vous aperçut dans un instant de péril; chaque soir errant d'un lieu à l'autre pour vous dérober à toute recherche, vous colportiez de maison en maison vos craintes et vos remords et vous n'avez point osé recevoir un avertissement de ceux mêmes que vous aviez plus d'une fois insultés.

« Ils entrèrent en négociation menaçante avec l'officier rapporteur, en négociation frauduleuse avec des messieurs canadiens, en négociation d'alliance offensive avec le corps des juges de paix de Montréal. Ils écrivaient à l'officier rapporteur sous l'autorité d'un nom aussi imposant que celui de Walker, qu'il était quasiment coupable d'une quasi lèse trahison ».

Dans toute cette tirade de négociations une seule chose est vraie; c'est que les loyaux, forts de leur supériorité déjà éprouvée, mais redoutant une effusion de sang, renouvelèrent la proposition qu'ils avaient déjà faite à l'officier rapporteur de donner une *salette* à chaque parti. Une députation de trois citoyens des plus recommandables se rendit chez le Dr Lussignan pour lui faire part de ces sentimens et lui suggérer de nouvelles offres

de précaution. On sait comment il y furent reçus et les ridicules précautions que suggéra la frayeur de votre digne ami, pour recevoir leur lettre. Cependant l'officier rapporteur consentit à accorder deux fenêtres et à prendre les voix alternativement. Cette mesure devait épargner du sang et des troubles, c'était assez pour qu'elle vous déplût. Votre haine out aimé les combats où vous aviez soin de ne pas vous exposer. Cette mesure cependant reçut l'approbation de tous les bons citoyens. Tous se réjouirent de voir la paix ainsi rétablie. Tous aussi rirent de bon cœur du soin que vous aviez eu de garnir Montréal, le lundi matin, d'une immense quantité de gens de la campagne, qui ignoraient pourquoi ils venaient et parcouraient la ville en tous sens, demandant où étaient ceux qui devaient les combattre et surpris de ne trouver dans ces ennemis qu'un leur avait annoncés si terribles, ceux des hommes tranquilles et des citoyens paisibles. Le crime de haute trahison, s'il est vrai qu'on l'ait reproché à l'officier rapporteur, est réellement existé, si cet ignorant officier out pris sur lui de faire venir la milice, comme il out annoncé l'intention. En ce cas il out été, non pas quasiment coupable, mais bien et dûment coupable de trahison. En passant nous demandons au savant orateur dans quel dictionnaire il a trouvé le mot *quasiment* ?

Ici vient la belle phrase anatomique que nous avons citée déjà. Savante production des docteurs du grand homme, sans autre défaut que la longueur et l'obscurité de la période, la trivialité du style et l'affectation du langage semblable à celui des marchands d'orviétan.

M. Papineau ajoute un peu plus bas que la détermination prise par l'officier rapporteur de donner à chacun une fenêtre était *illégitime*. C'est bien mal reconnaître les services du Dr Lussignan et tout ce qu'il a fait pour M. Papineau que l'accuser d'illégalité dans ses procédés. Le pauvre homme devait s'attendre à plus d'égards. Mais il est des maîtres difficiles à servir. Au reste si c'était là une illégalité, ce dont nous doutons fort, elle n'est point la seule commise par le bon docteur et M. Papineau qui avait si bienégnement fermé les yeux sur les autres ne devrait pas se montrer si pointilleux sur celle-ci.

« Aussitôt après le tumulte affreux du vendredi, le père du mensonge, reprenant les traits et la figure du docteur Robertson ».

On sait que ce que cette phrase a valu au vaillant orateur; on connaît la manière dont il a étudié les faits et tous ceux qui liront ceci, jugeront si M. Papineau avait, ou non, attaqué le caractère particulier du docteur Robertson.

Nous arrivons au passage où M. Papineau, essaye de faire un tableau pathétique de la désolation de sa maison abandonnée, ou fortifiée. L'image est touchante et pourrait émouvoir, si cet homme avait du son malheur à d'autres qu'à lui-même. Mais lui seul l'avait préparé; lui seul avait amené toutes les violences commises et sa frayeur, d'ailleurs, lui grossissait beaucoup les dangers. En nous peignant sa demeure déserte, que ne nous parle-t-il aussi de cette pierre si artistiquement placée dans une de ses jalousies, exposée au public comme un monument de persécution, et soutenue par une autre petite pierre, de crainte qu'elle ne vienne à tomber; avec quelle vénération les patriotes vont contempler le reste des horreurs de l'élection et combien leurs sentimens de sympathie pour le grand homme s'en augmentent ! Nous sommes bien aise d'avoir une occasion de prévenir ceux qui l'ignorent, qu'ils peuvent aller voir ce spectacle attendrissant ! Raillerie à part, nous avons déploré que les troubles de l'élection aient forcé des dames et des enfans à trembler pour leur sûreté et à fuir leur habitation; mais nous sommes sûrs qu'elles mêmes out accusé le véritable auteur des maux. Et d'ailleurs, les outrages commis contre quelques patriotes, sont loin d'être comparables à ceux qu'ils ont soufferts eux-mêmes, loin surtout d'égaliser ceux qu'ils ont soufferts en 1833.

Les tirades souvent répétées contre les magistrats, que M. Papineau appelle « bêtes féroces », ne méritent plus notre attention. Qu'il nous suffise de lui rappeler qu'au milieu des troubles il fit humblement implorer ces bêtes féroces, qu'il fut heureux d'avoir leur protection, et que ses injures d'aujourd'hui ne peuvent faire oublier les prières de ses amis à cette époque.

Les sottises plausibles que se permet le chef des patriotes contre la santé de M. Walker, sont vraiment dignes de lui. Il lui convient d'insulter à un homme que tout le monde sait avoir éprouvé récemment un accident fatal qui lui a laissé une cruelle infirmité.

La promenade en carrosse de messieurs Walker et Donnellan, a singulièrement offensé l'ex-triompheur Papineau. Le dépit de n'en pouvoir faire autant lui prête des armes, et sa langue en distille toute l'amertume sur le cortège des représentans loyaux. Les *videns de priés* out attiré l'attention particulière de toute la clique et de M. Papineau lui-même. Quelle intimité peut donc exister entre eux ? Comment se fait-il qu'il traversait de monde ils sient reconnus, ces *sommités sociales* ? On l'ignore. La jalousie et l'envie percent si visiblement dans la description de cette promenade triomphale qu'elle aura sauté aux yeux des plus dévoués partisans du grand orateur, et nous dispensent d'en parler plus au long.

Nous sommes rendus enfin à l'acte extraordinaire d'inconscience et de lâcheté de la part de l'officier rapporteur, d'audace et d'effronterie de la part des candidats résolutionsnaires, nous arrivons à la clôture définitive du poll; à l'inepte proclamation du lundi matin. Le jugement qu'en a porté le pays entier, ce qu'en out dit toutes les presses prouve assez combien elle était illégale. Nul n'ignore que c'était là la dernière ressource d'un ambitieux qui voyait approcher sa défaite, et qui pour l'éviter, passa par-dessus tout et brava l'opinion publique, sur de l'approbation d'une chambre vendue à ses caprices et seule juge en pareil cas. Il est curieux de voir M. Papineau déclarer lui-même qu'il fut dément *lui*. Le savant avocat devrait savoir que l'on ne peut être à la fois juge et partie.

Cette élection prétendue, loin d'avoir eu l'effet de faire tomber le parti loyal dans le mépris, comme le dit M. Papineau, a procuré à tout le

monde que la ville de Montréal et la classe instruite surtout repoussait avec énergie le partisan séditieux, l'auteur des 92. Elle a montré jusqu'à l'évidence que la majeure partie du commerce jouissait avec affection de la constitution britannique et y était sincèrement attaché. Et cette preuve ne sera point perdue dans la métropole, non plus que l'assemblée du « marché aux bêtes » comme l'appelle si complaisamment l'élégant orateur. Soit dit en passant, est-ce le fait d'un homme délicat, d'un gentilhomme, d'affecter aussi grossièrement l'application d'un mot tel que celui-ci à l'assemblée la plus respectable qu'ait jamais vue Montréal ? Est-ce là tout ce que le grand génie de M. Papineau lui suggère de saillies et de pointes mordantes ? En vérité, c'est un bien pitoyable vengeance, dont rougiraient les hommes sans aucune éducation.

Au milieu des chagrins sans nombre d'une ambition déçue, le plus sensible peut-être et le plus cuisant pour le héros patriote, a été de voir des Canadiens distingués par leurs talens et leur rang voter contre lui et blâmer ainsi hautement sa conduite. Homme orgueilleux, votre amour-propre a souffert de voir vos compatriotes eux-mêmes vous rejeter et refuser de vous reconnaître encore pour leur représentant. Avant peu cependant vous devez vous attendre à voir l'immense majorité des Canadiens ouvrir les yeux et vous repousser avec dédain. Avant peu vous les entendrez vous reprocher les troubles que vous avez causés au pays, et vous demander compte des maux que vous leur avez attirés. Alors que direz-vous ? comment votre âme haineuse suffira-t-elle à les haïr tous ? Vous les avez complotés cette année parce que peu d'entre eux encore out osé s'élever contre vous, parce que le plus grand nombre tremble encore devant cette majorité aveugle qui approuve tous vos actes; mais ce que vous ne sauriez compter, ce sont les murmures secrets qu'ils causés votre conduite, ce que vous ne sauriez empêcher, c'est la lumière que le temps jettera sur vos projets ?

Parmi les Canadiens qui ont voté contre lui, l'homme vindicatif en a choisi un pour l'accabler de sa vengeance et l'écraser du poids de sa terrible éloquence, heureusement le poids n'est pas lourd. Le docteur Berthelot n'est pas très effrayé sans doute de l'attaque furibonde de son adversaire. Pour toute vengeance, nous conseillons au Dr. d'offrir à M. Papineau le service *gratuit* de sa lanterne. Une saignée lui serait très utile dans l'état où est son cerveau et lorsqu'il aura la tête plus calme, s'il veut relire la liste des signataires de l'assemblée, l'hon orateur y trouvera peut-être quelqu'autre non Canadien. Nous aimerions bien à savoir ce que le grand écrivain entend par ces mots (son nom unique et inique) que peut-il y avoir d'inique dans un nom ? Pauvre orateur, où l'égaré la colère l'out emporté les desirs de vengeance !

Après les injures personnelles, M. Papineau arrive enfin à la grande attaque contre les loyaux en masse et le gouvernement entier. De son autorité privée, il ordonne à tous les Canadiens d'épouser sa querelle et de déclarer la guerre aux Bretons. Nous doutons fort que ses ordres soient exécutés et nous sommes assurés au contraire que le règne de M. Papineau est passé et que son influence va s'évanouir de jour en jour.

Les longues déclamations contre la forme actuelle du gouvernement et contre les banques n'étant qu'une répétition des articles de la *Minerve*, nous ne croyons pas devoir y faire de réponse particulière, nous y avons répondu ou y répondrons en temps et lieu. Aussi bien crandrions-nous de fatiguer nos lecteurs et d'abuser de leur patience. Nous laisserons donc-là cet insolent manifeste, l'abandonnant au jugement et au mépris public, et l'offrant au peuple comme un échantillon, de la justice, de la véracité, de la politesse, de la modération, de l'éloquence et des connaissances grammaticales de L'ÉLU DE PEUPLE.

A l'égard des propriétés foncières; si les bureaux en possèdent quelques unes, ils les doivent à la faveur du gouvernement, qui leur en a distribué à pleines mains; — *Minerve*.

Voilà, certes, un des plus hardis mensonges qui soient jamais sorti d'une bouche ou d'une plume patriotique. Si l'éditeur de la *Minerve* était depuis plus longtemps dans le pays il saurait que la grande partie des fortunes considérables provient du commerce et appartient à des hommes qui n'ont jamais eu affaire au gouvernement; il n'aurait point écrit une absurdité qui ne peut que divertir le public. On pourrait à meilleur droit dire que M. Papineau tient tout ce qu'il a de la province, lui qui depuis tant d'années en reçoit L.1000.

« Enfin si nous arrivons à discuter la prétention qu'ils émettent à ce que la majorité des fonds du commerce et de l'industrie leur appartienne, nous pourrions leur demander sur qu'ils ont gagné ces fonds, eux qui sont arrivés ici avec les haillons de la misère. — *Id.* »

Voilà qui ressemble fort aux reproches faits par l'hon. L. J. Papineau, aux marchands Bretons, « d'avoir balayé des comptoirs ». Décidément les patriotes prennent des goûts très aristocratiques et on ne peut plus trouver grâce à leurs yeux sans être ni riche et noble; ce sont de singuliers républicains et ils out vraiment bonno grâce de taire un crime à des hommes industrieux d'avoir su faire leur fortune ! Mais au fait est-il vrai que tous les marchands que l'on voit riches aujourd'hui soient arrivés avec les haillons de la misère ? Plusieurs d'entre eux n'ont-ils pas apporté avec leur industrie des fonds considérables dont la circulation enrichi le pays. Le public le sait; il jugera.

Un correspondant de la *Minerve*, sous le nom de pays, vient appuyer les projets du franc parleur et second ses efforts pour établir une banque à la quelle il veut ajouter une assurance. Comme on peut s'y attendre, son écrit est semé d'accusations portées dans un style et avec une justesse charmante; nous allons en donner un échantillon. Après une peinture des maux prétendus du pays, l'auteur s'exprime ainsi.

« Dites moi, concitoyen, voulez-vous qu'un pareil état de choses continue, ou désirez-vous qu'il cesse au plutôt ? »

De grâce, dites-nous, M. l'auteur, où avez vous pris cette élégante tournure, ce langage noble et majestueux ? dites-nous surtout où vous avez

pris les brillantes idées que vous exprimez dans la phrase suivante.

« Les associations de banque, de bateau-à-vapeur, d'assurance etc. au pouvoir de nos ennemis politiques fournissent de l'emploi à plusieurs centaines de personnes, dont un grand nombre out des traitemens de plusieurs centaines de louis. Eh ! bien combien y a-t-il de canadiens qui partagent ces différentes situations de confiance et de profit ? Il n'y en a que deux, et encore ne les emploie-t-on que parce qu'on y trouve son avantage ».

Vous êtes choqué, cher pays, de voir les banques, les bateaux à vapeur, etc. employer des Bretons. Oubliez-vous donc que votre collègue, le Franc Parleur, avouait candidement que votre parti en ferait autant, s'il le pouvait ? Oubliez-vous que lorsque ces entreprises se sont formées, on a constamment sollicité les Canadiens d'y prendre part et qu'ils ont toujours refusé de la faire ? Pourquoi donc vous en prendre à ceux qui ont été plus hardis qu'eux ?

Si l'on emploie des Canadiens, dites vous, c'est parce qu'on y trouve son avantage. Parbleu, le trait est fin, la remarque est spirituelle ! Et où avez-vous vu employer des personnes par complaisance, par bonté d'âme ? Est-ce chez les Canadiens. Les pensez-vous assez généreux pour payer des employés, sans en retirer aucun avantage ? Vous n'avez pas réfléchi du tout à cette phrase là et pas beaucoup aux autres.

Vous voulez établir à la fois une banque, une assurance et une banque d'épargnes; tant mieux; vivent les grands projets. Vous le prenez sur un bon pied et vous rendez l'affaires. On voit que vous êtes un homme expéditif et que vous faites aussi une banque avec sept mille livres, et des fonds par l'émission seule de billets. Peut-être faites vous aussi ce raisonnement que nous avons entendu faire à vos amis un particulier qui négocie un billet de cent francs. Donnez une banque en émettant des billets se crée des fonds. Fort joli raisonnement ! Mais on oublie qu'un particulier qui négocie son billet reçoit en échange de l'argent comptant, et que s'il veut le conserver il pourra payer son billet lorsqu'il sera dû, tandis qu'une banque émet ses billets qui sont payables à demande contre d'autres à de longues échéances et reste par conséquent hors d'état de faire honneur à ses engagements. Nous exhortons tous les directeurs futurs à mûrir encore leur projet qui nous semble peu propre à réussir.

Nous avons peu l'habitude de nous mettre en peine des divagations du *Franc Parleur*, et de répondre au charlatanisme de son éditeur; mais cependant lorsqu'il avance des faits notoirement faux et s'en fait une arme pour combattre l'autorité, nous devons le réfuter et lui prouver qu'il n'a pas dit vrai.

Le *Vindictor* du 16 décembre, annonce que bien des crimes se sont commis dans la ville sans que les magistrats, qui ont reçu les dépositions, aient voulu faire appréhender les coupables. Cette assertion, qui tend à noircir les magistrats, est fautive; les hommes dont parle le *Vindictor*, qui se sont introduits chez la veuve Gorman, ont été arrêtés lundi, et dans les dépositions contre eux il n'est pas question de vol.—Ceux qui out attaqué le nommé M. Cloune out été arrêtés le lendemain ou le jour même de sa déposition. Et l'autre homme qui a été blessé a fait immédiatement arrêter son agresseur qui est venu donner caution.

Toutes ces arrestations étaient faites vingt-quatre heures avant la publication du *Vindictor*, et ses éditeurs ne pouvaient l'ignorer. Leur assertion n'est donc qu'une calomnie faite à dessein.

L'Écho, dont nous n'entendons plus parler depuis longtemps vient enfin d'enfanter encore un petit chef d'œuvre. Dans une de nos dernières feuilles nous avions écrit un extrait de discours prononcé en 1809 pour montrer qu'alors comme aujourd'hui, malgré le bonheur dont jouissait le peuple, il y avait des mécontents « cette citation a donné lieu à la spirituelle production qui suit. Elle est trop aimable et trop charmante pour que nous en privions nos lecteurs, qui d'ailleurs, n'ont rien lu depuis longtemps des œuvres du génie sublime de l'honorable P. D. DEBARTZCH.

M. L'ÉDITEUR, Admirez donc l'effet d'une leçon de logique. Une feuille de Montréal, pour prouver que nous sommes lettrés en 1834, rapporte une partie d'un sermon prêché à Québec 1809. C'est le principe « ça été, donc ça est », mis en exemple. Eh bien ! voilà les enfans de ce saint village qui en décembre s'en vont piller les nids des rossignols, dont ils ont dévoré les nids au mois de mai, et un nonagaire tout hâlé avec le petit Charles morte il y a à présent 56 ans. L'australisme est un peu fort, me direz-vous; mais au moins j'espère qu'en ne refusant plus à une coquette de 40 ans de croire à l'effet de ses beaux yeux, ni à un célibataire de faire le godailler, « *A fortiori* » on accordera bien encore le titre de patriote à un homme, que la faim n'a fait apostasier qu'en 1833. — *Echo*.

Le *Minerve* avait attribué à l'éditeur de notre feuille un article traduit du *Times*. Nous nous sommes permis de relever l'erreur. Voici sa réponse à ce sujet. Si quelqu'un peut nous l'expliquer, nous le rendra service.

« Nous avons pu attribuer au rédacteur de certain journal les balourdies et les faussetés qui devaient être imputées à l'un des rédacteurs du *Times* de Londres; l'erreur était très naturelle, c'était même exactitude dans les faits, même connaissance de la législation extérieure, même bonne foi dans l'application de choses. Nous ne nous excuserons auprès de personne, parce que la vérité et le mérite du temps ne peuvent nous en imposer et nous maintiendrons la justesse de nos observations en ce qu'elles concernent le démenti donné aux honneurs qui, selon le journaliste, se commettraient à la Martinique à la Garde longue etc. et en ce qu'elles concernent la situation heureuse ou se trouvent les colonies, maintenant sous la domination française. — *Littéral*.

Le style est aussi clair, vraiment, et la logique aussi serrée et aussi juste que dans le manifeste de l'Élu du peuple. *Le Times* et *l'Ami du Peuple* se trompent tous deux, donc ce que dit l'un doit être attribué à l'autre; voilà tout ce que nous pouvons déchiffrer dans ces deux phrases de notre bonno sour. Admirable conséquence !

MEURTRIER.—M. Stewart, député shérif de Cornwall, vient de périr victime d'un meurtre horrible. Un homme du nom de Quinns avait été arrêté par un huissier et enlevé à celui-ci par ses amis. L'huissier porta sa plainte au shérif qui envoya

son député pour s'assurer de la personne du récalcitrant. M. Stewart, rendu au lieu où travaillait ce nommé Quinns, ordonna à l'huissier de faire son devoir. L'homme se mit en voie de résister et menaça de frapper l'huissier, alors le député shérif tirant un pistolet lui enjoignit d'obéir et de le suivre. Dans ce moment un frère de Quinns s'approcha par derrière et asséna sur la tête du député shérif un coup de bâton, qui le renversa. Il le frappa alors sur la tête à deux reprises et le malheureux ne survécut que trois heures. M. Stewart était un homme très estimable et jouissant de la considération publique.

Pour l'Ami du Peuple.

MM. LES ÉDITEURS, J'ai lu, avec un indicible plaisir, la correspondance, aussi modérée que bien écrite, qui a dernièrement paru dans votre feuille avec la signature d'un *Franc Patriote*. J'étais loin de m'attendre à voir la feuille, qui se targue le plus de patriotisme, s'emporter contre un écrit dont les principes seraient si avantageux, s'ils étaient mis à exécution. La *Minerve*, par cette attaque inopportune, lève son masque et montre à tous les yeux qu'elle ne veut point la paix, mais bien une guerre à mort. Je n'essayerai pas de réfuter le *Franc Canadien*, ce serait priver le public que d'aller sur les brisées du *Franc Patriote*, et de lui couper la parole; je vais seulement aujourd'hui vous demander un petit coin de votre feuille pour l'éloge trop justement mérité d'un homme qui partagea les travaux de M. Neilson et qui a conséquemment partagé sa disgrâce dans l'esprit des rebelles, qui n'ont pu les entrainer dans leurs complots.

Cet homme, qui a rendu mille services à son pays, qui comme M. Neilson et avec lui, fut député par les Canadiens auprès de la métropole, s'est vu lâchement abandonné par ses constituans, et souvent même basement outragé pour être resté fidèle à la constitution qu'il était allé défendre.

A ces traits, sans doute, tout le monde a reconnu M. Cuvillier; tout le monde a reconnu l'homme qui pendant bien des années représenta si dignement le comté de Laprairie et travailla avec tant d'ardeur à toutes les mesures utiles au pays. On sait avec quelle assiduité il s'occupait à la chambre, et combien surtout ses lumières étaient utiles dans toutes les questions de finances. Avant peu la chambre s'appreciera de sa perte et regrettera celui qu'elle ne pourra remplacer.

Je suis persuadé que M. Cuvillier n'aurait point consenti à se rendre de nouveau à la chambre et qu'il eut rougi de s'y trouver seul et de voir les places de ses anciens collègues occupés par des hommes tels que le Dr. Hardy, le Dr. Côté, M. Cardinal, etc. Un honnête homme a le cœur navré lorsqu'il est à la chambre et ne peut y faire aucun bien, et la composition actuelle de la chambre ne permet pas d'espérer d'y être de quelque utilité. Si toutefois son âme était blessée de l'ingratitude de ses constituans, qu'il se console en pensant que tous les hommes à talens, tous les modérés, out eu le même sort que lui, que tous out été expulsés de la chambre pour faire place à de jeunes fous, toujours prêts à voter sans réfléchir, et à s'incliner humblement devant le nom de Papineau. Qu'il se console en pensant qu'avant peu le peuple ouvrira les yeux et que sa disgrâce momentanée sera un titre nouveau à l'estime et à l'affection de tous les bons citoyens.

Pour moi, qui suis Canadien, je ne vous cache point que j'eusse aimé à voir un Canadien loyal sur les rangs pour l'élection du quartier ouest. Je vous avoue que mon orgueil national out été flatté de voir M. Cuvillier récompensé par cette marque de l'approbation de sa conduite parlementaire, que j'eusse aimé à voir les habitans de Montréal réparer l'ingratitude des habitans du comté de Laprairie et j'aime à espérer que bientôt ils lui donneront cette preuve de leur confiance.

La chambre actuelle ne peut manquer de prouver au peuple par ses actes, combien il a eu tort de se fier à des paroles et d'éloigner des hommes qui avaient pour eux des faits. La prochaine élection, qui peut-être ne sera pas éloignée, lui fournira le moyen de réparer son erreur, et je me plais à penser qu'il la saisira avec plaisir pour prouver sa reconnaissance à ceux dont les services ne peuvent être oubliés, et rejeter ceux qui l'erreur d'un moment lui fit choisir.

UN AUTRE FRANC PATRIOTE.

MM. LES ÉDITEURS, La conversation qui suit vient d'avoir lieu dans un village du district de Montréal, entre un jeune prétendu patriote et un ami du gouvernement. Je vous la transmets aussi fidèlement qu'il m'est possible, en y conservant même les noms de *zaza culotte* et de *bureau*, qu'ils ne se sont pas épargnés.

Le *Sans Culotte*.—Bon jour, monsieur le bureaucrate, comment vous portez-vous ?

Le *Bureau*.—Asez bien, l'ami sans culotte, et vous même ?

Le *S. C.*.—Certes, monsieur le bureaucrate, vous le prenez sur le haut ton, il paraît que le nom vous blesse; c'est pourtant celui qu'on donne à ceux de votre parti.

Le *B.*.—Quand on parle de des ennemis du gouvernement et de la paix, je ne vois pas pourquoi on le ferait avec timidité. Ce ne sont pas les défenseurs de la bonne cause qui doivent baisser le nez, mais ceux de la mauvaise. Bien peu parmi vous comprennent la signification du mot *bureau* craté, et l'application que vous en faites vous est encore plus étrangère; mais celle d'ennemi du gouvernement se comprend facilement.

Le *S. C.*.—Si nous sommes les ennemis du gouvernement c'est pour de bonnes raisons. C'est lui qui est la cause de tous nos malheurs. C'est lui qui envoié cette troupe d'Anglais, d'Irlandais malpropres, d'Écossais galeux, pour s'emparer de nos terres et nous en chasser. C'est lui qui a introduit le choléra dans ce pays afin de détruire es Canadiens. C'est lui qui cherche à nous faire perdre notre religion, en prenant tous les moyens possibles pour en gêner l'exercice. C'est lui qui a établi cette charmant chambre d'assemblée, source de nos divisions, de nos haines, et de tous les troubles qui agitent ce pays autrefois si paisible.

Lo B.—A la vérité, si le gouvernement était coupable de tous les maux dont vous l'accusez, je conviens qu'il serait difficile de lui concilier l'amour et le respect des Canadiens; mais il faut être méchant et bien aveuglé par la haine pour inventer ou pour croire de semblables calomnies.

Lo S. C.—Quoi, tout cela n'est pas vrai? Et la Minerve qui soutient les Canadiens avec tant de courage depuis bien des années, aura menti; et le gouvernement l'aura laissée dévaler toutes ses trames sans la punir? La chose n'en serait pas devenue la assurément.

Lo B.—La Minerve, dites vous, soutient les Canadiens? Oui, à peu près comme la corde soutient le pendu, en l'étranglant. Il faut être aveuglé pour se laisser guider par un journal qui vous conduit au précipice de galilé d'e cœur. Ne voyez vous pas que ceux qui suivent les principes de ce papier ont perdu toute pudeur, et sont devenus furieux et altérés du sang de leurs frères? Quant à la vérité de la Minerve, elle est si bien établie qu'il suffit qu'elle affirme une chose pour qu'elle devienne douteuse; et c'est vraisemblablement ce qui fait que le gouvernement y donne si peu d'attention. Pourquoi il pourrait arriver, quelque moment, qu'on lui donnât sur les doigts.

Lo S. C.—Rien n'est capable de l'intimider, ni le conseil, ni le gouverneur, ni même le roi. Voilà ce qu'on appelle être brave!

Lo B.—C'est là du vent tel qu'a coutume d'en faire le sans-culotisme; et de pareilles fanfarades ne méritent que le mépris: mais j'en viens à quelques reproches contre le gouvernement, qui, sans être mieux fondés, offrent quelque chose de plus grave et de plus pernicieux. Il faut avoir l'âme bien noire pour en imposer au peuple au point de lui faire croire que le but du gouvernement, dans l'émigration, est de dépouiller les Canadiens de leurs terres et de les en chasser. Je vous le demande, en quelle paroisse les émigrés se sont-ils emparés des terres des Canadiens, et les en ont-ils chassés? Car vous parlez comme quelqu'un qui est bien informé. Je vois bien qu'à Laprairie, à Blainville, et en bien d'autres paroisses, plusieurs terres des Canadiens sont passées entre les mains des Écossais, etc.; mais je n'ai jamais ouï dire à un seul Canadien qu'on se fit enlever sa terre par force ni par violence, mais bien en payant chèrement et presqu'argent comptant, les terres que les Canadiens voulaient bien leur vendre. A de pareilles conditions, je crois que beaucoup de Canadiens ne feraient pas difficulté de vendre même à des Turcs, et s'embarasseraient fort peu qu'on y trouvât à redire. Mais le crime impardonnable, c'est que les acheteurs sont des Bretons, des enfants de la mère-patrie. Cependant il est certain que plusieurs Canadiens ont préféré vendre leurs terres, argent comptant, à des Écossais plutôt qu'à des Canadiens très solvables, mais qui demandaient du temps pour payer. Et c'est là la faute du gouvernement? Fi donc!... C'est encore une accusation plus effrontée d'accuser ce gouvernement d'encourager les Écossais, etc. à chasser les Canadiens de leurs terres. Qu'on en cite un exemple... Mais le mensonge et la calomnie sont les armes favorites de nos sans-culottes.

Lo S. C.—Quand on réussit à excuser le gouvernement de ce reproche, on ne pourrait réussir à le disculper d'avoir amené la peste parmi nous pour nous faire périr. La chose est trop claire.

Lo B.—Je ne dirai rien de l'ingénieux moyen dont on a osé se servir pour agiter l'esprit du peuple, en accusant le gouvernement d'avoir malicieusement introduit le choléra pour faire périr les Canadiens. Cette ridicule assertion a été victorieusement réfutée. Pour moi, je suis persuadé que le sans-culotisme est capable d'engendrer le choléra, et toute autre espèce de calamité.

Lo S. C.—Si la dissension règne parmi nous, c'est assurément au gouvernement que nous en sommes redevables. Personne n'est capable de soutenir le contraire. Les faits parlent.

Lo B.—Oui, j'en conviens, les faits parlent, mais non pas dans votre sens. N'est-ce pas le comble de l'effronterie d'attribuer au gouvernement la dissension qui règne parmi nous? Est-ce lui qui incite les Canadiens à se mépriser, et à se battre, à se déchirer comme des furieux, à détruire leurs propriétés? Est-ce lui qui a poussé M. Papineau à sacrifier à son égoïsme, à son entêtement, à son sot orgueil, la tranquillité publique et même la vie de ses concitoyens, sans autre but que celui de nuire à ses concurrents. Quelle petitesse de la part d'un homme qui voudrait se faire passer pour un grand personnage. Dirait-on qu'une conduite si odieuse et si déshonorante origine du gouvernement? Soyons de bonne foi, et avouons que si dans les villes comme dans les campagnes on voit regner une désunion alarmante, nous devons en accuser, non le gouvernement, mais ces factieux, ces chefs de sans-culotisme, source de tous nos troubles.

Lo S. C.—J'avoue, pour un instant, que M. P. s'est oublié, et qu'il se fut fait plus d'honneur en restant chez lui que de parloter sans nécessité au poll pour y faire la fonction d'avocat et de juge; mais que voulez-vous, les grands hommes ont aussi des faiblesses, et peuvent se laisser aveugler par la passion. Cependant on doit convenir que sans lui le pays ne serait pas si avancé qu'il l'est.

Lo B.—Vous convenez que M. Papineau a pu avoir des faiblesses et se laisser aveugler: c'est un aveu que l'on entend rarement de la part de ses partisans, qui, presque généralement, le regardent comme un homme parfait... Dire que le pays doit son avancement à M. P. c'est quelque chose de plus qu'équivoque. Ou bien vous prétendez que par son entremise le pays a fait des progrès en sagesse, en vertu; et en cela ce plus aveugles partisans seraient fort embarrassés de le démontrer; mais si vous voulez dire que le pays s'est avancé vers sa ruine, qu'il a fait des progrès en insolence, en irréligion, en mépris de toute autorité, en animosité, en agitation, en malice de toute espèce, j'en conviens, et je suis d'accord que le grand démogogue y est pour beaucoup.

Lo S. C.—Malgré tous les maux dont vous rendez M. P. responsable vous ne pouvez découvrir que nous lui devons le libre exercice de notre religion que le gouvernement ne manquera pas de gêner s'il ne craignait pas la puissance de M. P. Et c'est bien par rapport à lui qu'il respecte,

nos évêques et nos prêtres qui lui sont dévoués comme le peuple.

Lo B.—Avant de relever ces absurdités je crois devoir répondre au reproche que vous faites au gouvernement de vouloir nous faire perdre notre religion. Pourtant aux yeux de nos sans-culottes a religion n'est guère qu'un escabeau pour parvenir à leurs projets téméraires. Il savent que le peuple a encore pour elle une certaine vénération, et voilà pourquoi ils font quelque fois semblant de respecter ce qui n'est plus pour eux qu'un fantôme. Quoiqu'il en soit, je dis que si des hommes guidés par les préjugés ont, de temps à autre, suggéré les moyens d'affaiblir le catholicisme en Canada et de favoriser la religion de l'état, il n'y a rien en cela de bien étonnant. Les rois de France n'ont-ils pas, dans la vue de ramener leurs sujets à l'unité de croyance, employé des moyens que bien des catholiques ont blâmés? Tout le monde convient qu'il n'est point d'union plus solide que celle formée par la religion. Pourquoi donc le gouvernement Anglais, si sage d'ailleurs, n'aurait-il pas employé un moyen si puissant pour s'attacher, et unir entre eux les différents habitants du Canada? D'ailleurs quel usage ont fait de leur institution, à ce sujet, les gouverneurs qui en ont été chargés? S'en sont-ils servis pour maltraiter ou inquiéter les catholiques? Non assurément, comme tout le monde le sait.

Tandis qu'un sein même du catholicisme on a vu la religion persécutée dans ses ministres, son chef outragé, exilé et jeté dans les prisons, ses autels renversés et profanés par des hommes animés des mêmes principes que nos révolutionnaires. qu'avons nous eu à souffrir du gouvernement d'Angleterre, au plutôt de quelle paix n'avons-nous pas joui, pendant que la religion était persécutée presque par toute la terre? Quant même quelques ennemis de la religion auraient en l'intention d'en gêner l'exercice, il est de fait que nous n'avions été nullement inquiétés à ce sujet. Et cela seul ne suffit-il pas pour mériter de notre part une éternelle reconnaissance? Il est vrai que les catholiques Canadiens se sont toujours conduits avec une modération et une sagesse, dans l'exercice de leur religion, qui leur font honneur; mais aussi il faut convenir qu'ils en ont en grande partie, redevables à l'esprit de subordination et au respect que leur ont inculqués leurs pasteurs, que nos fongueux révolutionnaires voudraient aujourd'hui réduire au silence; comme on fit en France au temps de la révolution.

Lo S. C.—Siles avantages dont le gouvernement, dites vous, nous laisse jouir, quant à la religion, étaient aussi grands que vous le prétendez, pensez-vous que les patriotes, justes appréciateurs des faveurs, ne les apprécieraient pas aussi bien que tout autre, et même encore mieux?

Lo B.—Quand un homme a la jeunesse il voit tout jaune... Mais je crois que vous voulez faire perdre de vue quelques-uns de vos avantages, et je pense que vous en sentez les faux. Néanmoins, persuadé que la cause que j'embrasse est la bonne, je ne crains pas tout ce qu'on peut dire à la remonte. La vérité percera tôt ou tard. Les sans-culottes ne se bornent pas à détester le gouvernement et toute autorité légitime, ils tâchent encore d'aveugler le peuple sur ses devoirs, et de lui inspirer la haine dont ils sont eux-mêmes dévorés. Cependant il faut espérer que le peuple ouvrira les yeux, et que les devoirs que notre religion nous impose envers l'autorité, comme nous l'ont fait entendre tant de fois nos pasteurs, nous porteront sur les clameurs de forcenés qui ne cherchent qu'à semer le trouble et l'horreur parmi nous. Leur maxime perturbatrice est qu'il faut détruire la constitution parcequ'elle renferme des abus; qu'il faut secouer le joug de l'autorité parceque le roi et son gouvernement ne se présentent pas à leur volonté, et aussi promptement qu'ils l'exigent... Qu'un roi catholique à des droits... mais...

Lo S. C.—Quoi? vous prétendez nous faire respecter un gouvernement vicieux, ennemi de notre religion?

Lo B.—Que me répondez-vous si je vous disais: votre père est vicieux et votre ennemi... Lo S. C.—Avant de vous répondre; j'examinerais si ce que vous dites est vrai, et puis je vous répondrais: Dieu m'ordonne de haïr les vices de mon père; mais il me commande d'aimer et d'honorer sa personne.

Lo B.—T'es bien... Il nous commande la même chose pour le gouvernement. Quoiqu'il ne soit pas sans défauts, nous lui devons le respect et l'obéissance, et cherchez quelqu'un qui vous propose le contraire... Mais il est temps d'en venir à la grande protection que M. Papineau procure à la religion. Sans doute que vous n'avez jamais regardé ce monsieur comme le défenseur de la religion, pas plus que ne le regardent ceux qui vous l'ont dit. D'ailleurs vous seriez fort embarrassé de le prouver, et vous ne sauriez le faire sans rire, persuadé que vous êtes du contraire. Vous n'ignorez pas non plus, les propos injurieux de ce même monsieur, lors de la requête présentée à la chambre d'assemblée par nos évêques et le clergé.

Lo S. C.—Le premier jour de l'an le tir aura lieu en core au Pavillon et le 2 janvier à Mile End. La distance pour le tir avec des carabines sera de 25 perches et avec fusils ordinaires 20 perches. Le prix de chaque coup sera de 8 sols.

Lo B.—Je suis sûr que vous n'avez jamais regardé ce monsieur comme le défenseur de la religion, pas plus que ne le regardent ceux qui vous l'ont dit. D'ailleurs vous seriez fort embarrassé de le prouver, et vous ne sauriez le faire sans rire, persuadé que vous êtes du contraire. Vous n'ignorez pas non plus, les propos injurieux de ce même monsieur, lors de la requête présentée à la chambre d'assemblée par nos évêques et le clergé.

Lo S. C.—Votre opinion ne s'accorde pas avec celle du clergé ni même avec celle d'un évêque éclairé.

Lo B.—Je sais que quelques violents partisans du sans-culotisme, pour tromper les habitants des campagnes, et peut-être ceux des villes, ont fait courir le bruit, selon leur louable coutume, qu'un évêque avait concilié de soutenir le parti Papineau. Je sais aussi que ces braves gens ont prétendu tenir cela de quelques curés qui disaient avoir consulté cet évêque. Mais que résulterait-il

de là? Que parmi le clergé, si toutefois, il chose est vraie, il se trouve des hommes qui ont assez peu de connaissance de leurs devoirs, et assez peu de délicatesse pour se couvrir d'un nom respectable afin de donner du poids à leurs opinions erronées. Pour moi, je crois le clergé trop instruit et trop pensant pour faire des démarches qui lui attireraient infailliblement l'animadversion du gouvernement.

Lo S. C.—Qu'on dise ce qu'on voudra, on ne me persuadera jamais que les patriotes veulent nous faire du mal; et je soutiendrai toujours que tant que la chambre subsistera nous serons dans le trouble. Les amis et les familles divisés, les propriétés exposées au pillage et à la destruction, notre sang répandu; voilà les grands maux que nous procure la chambre qu'on nous vante comme le plus grand don qu'ait pu nous faire l'Angleterre; n'est-ce pas là se moquer?

Lo B.—De pareilles plaintes sortant de la bouche des sans-culottes, ont plus l'air d'une ironie que d'une chose sérieuse. Pensez-vous que des gens qui, à force d'intrigues, ont réussi à s'assurer la grande majorité de la population Canadienne, voudraient faire le sacrifice du moyen le plus assuré de conserver leur ascendant? Je n'en crois rien, et nombre de fois j'ai entendu louer, sans mesure, les avantages que nous procure la chambre. Cependant divers motifs pourraient donner lieu à ce désir. Dernièrement un ami du gouvernement, homme reconnu pour sa modération, disait qu'il voyait avec peine les tristes résultats d'une chambre d'assemblée, et que, eu égard aux circonstances où nous nous trouvons et aux dangers dont nous sommes menacés, la mère-patrie rendrait à la colonie, un service important, en abolissant la chambre. Quelques jours après, un grand patriote, homme âgé, s'écriait, dans un moment d'enthousiasme: « Qui nous délivrera de notre malheureuse chambre! plus de paix pour nous tant qu'elle existera. J'ai vu un temps qu'on se contentait de s'insulter et de se battre aux élections: aujourd'hui on se tue. »

Je conviens que les excès auxquels on est arrivé sont révoltants, et nous présentent quelque chose d'encore plus funeste; mais est-ce la faute du gouvernement? Qui doute que la constitution dont nous jouissons n'ait été demandée, à plusieurs reprises, par les Canadiens, et que, quand elle a été accordée, elle n'ait été reçue comme un témoignage de la bienveillance de l'Angleterre envers cette colonie? La mère-patrie en nous accordant cette constitution, nous croyait assez sages pour en profiter: mais si au lieu de nous servir de ce bienfait pour notre utilité, nous le changeons en prison; à qui la faute? Elle a voulu nous rendre heureux, nous ne le voulons pas; cela nous regarde. Mais ce qu'il y a d'affligeant, c'est que les bons souffrent avec les coupables.

Lo S. C.—Je vois qu'il n'y a rien à faire avec vous.

Lo B.—Au contraire, mon ami, mais non pas dans votre sens. Vous ne préchez que violence et rébellion, et vous êtes faibles comme des roseaux. Le ciel nous préserve de suivre un si funeste exemple!

UN TEMOIN.
POINTE-CLAIRE, 11 décembre, 1834.
En ce jour a eu lieu dans la maison d'école, l'examen de l'école primaire ou élémentaire dont messire P. Damaso Ricard, curé de la paroisse, est le propriétaire. L'ordre, le maintien, la décence, la gravité qu'on n'a cessé d'admirer durant toute la séance qui a été très longue, dans tous les élèves au nombre de 32 depuis l'âge de 5 ans jusqu'à 11. Quand ils étaient sur le théâtre qu'ils y montaient ou en descendant, étaient un bon présage et un sur garant de la confiance avec laquelle le maître et le propriétaire présentaient le dévôt sacré de ces tendres nourrissons au public qui les appartenait; car l'homme ne nait ni ne doit vivre pour lui, mais pour son pays. La propriété de leurs réponses sur les matières relatives à chacun d'eux dans sa partie depuis l'alphabet jusqu'au latin inclusivement et l'arithmétique posée même plus loin qu'on ne pourrait soupçonner dans une école qui se renouvelle en quelque sorte, presque toute entière chaque année, surait surpris, par le passé le maître et ses écoliers n'avaient toujours mérité le même éloge. Des copies d'écriture qu'on a présentées, des faibles déduites avec grâce, un drame court et intéressant, ont prouvé que le maître M. J. B. Vanasse n'était étranger à aucune des parties qu'embrasse une éducation soignée. La séance s'est terminée par un discours de sa composition, débité par un de ses élèves. C'était comme un remerciement fin, délicat; non fade et sans adulation, à la législature qui a bien mérité de la patrie, par le bill pour promouvoir l'éducation.

L'air, le ton, les façons, les manières candides de tous les enfants, qui sont caractéristiques de tout canadien qui n'a pas à regretter d'être imprégné du souffle empesté des villes, feraient désirer que toutes les branches de l'éducation, ne fussent pas exclusives aux villes, mais qu'on trouvât le moyen d'en procurer l'avantage aux campagnes.—Communiqué.

TIR AUX DINDES.
Le sousigné à l'honneur d'informer le public que l'établissement qu'il a formé au Pavillon sera ouvert le pendant tout l'hiver.
Pour divertir le public il offrira aux amateurs l'exercice du TIR AUX DINDES. Le premier jour de tir sera le jour de Noël et ce jour là l'exercice aura lieu au Pavillon dans la Cour de St. Pierre. Le lendemain le TIR aura lieu à Mile End. Le premier jour de l'an le tir aura lieu en core au Pavillon et le 2 janvier à Mile End. La distance pour le tir avec des carabines sera de 25 perches et avec fusils ordinaires 20 perches. Le prix de chaque coup sera de 8 sols.

Les Jeux de boules et de quille au Pavillon et à Mile End seront pendant toute la saison en bon ordre et bien chauffés, et les amateurs seront servis avec promptitude.
L. C. PROVANDIER.
Montréal, 20 Décembre 1834.

Le sousigné prendra en échange pour de MARCHANDISES SECHES les billets des BANQUES DE MONTREAL et de la cité à 5 chelins et six sols par piastre.

ALEX. MURPHY.
Rue Notre-Dame.
17 Déc. 1834.

Vendre, la barque à vapeur le CANADIAN EAGLE, en actions à la demande des acquéreurs. Si cette barque n'est pas vendue de gré à gré avant MARDI le 13 de janvier prochain, SIX huitièmes des actions seront vendus par encan au plus haut enchérisseur.
Avis sera donné du temps et lieux de la vente. Pour les particularités s'adresser à
WILLIAM SPIER,
Rue des Sœurs Grises fauxbourg St. Anne.
17 Déc. 1834.

Le sousigné Cultivateur à la côte St. Jean, chemin paroisse de St. Scolastique, comté du Lac des Deux Montagnes, district de Montréal, prévient le public qu'il ne reconnaît aucun des contrats par son épouse dame Hélène Cazanotte dite Christie; et qu'il ne payera aucune de celles qui pourront être contractées à dater de ce jour.
J. B. SAVOYARD dit BERTHELET.
18 octobre, 1834.

AVIS.
TOUTES les personnes qui auraient emprunté quelques LIVRES à feu HYPOLITE ST. GEORGE DUPRÉ, Ecr., et qui ne les auraient point rendus, sont priées de les rapporter immédiatement au bureau de ce journal ou à M. Z. J. TRUTEAU, N. P.
8 novembre 1834.

AVIS.
TOUTES les personnes qui auraient emprunté quelques LIVRES à feu HYPOLITE ST. GEORGE DUPRÉ, Ecr., et qui ne les auraient point rendus, sont priées de les rapporter immédiatement au bureau de ce journal ou à M. Z. J. TRUTEAU, N. P.
8 novembre 1834.

AVIS.
TOUTES les personnes qui auraient emprunté quelques LIVRES à feu HYPOLITE ST. GEORGE DUPRÉ, Ecr., et qui ne les auraient point rendus, sont priées de les rapporter immédiatement au bureau de ce journal ou à M. Z. J. TRUTEAU, N. P.
8 novembre 1834.

Ventes par Encan.

PAR ADAM L. MACNIDER.
LIVRES DE LONDRES.
LA VENTE DE LIVRES qui a commencé à deux heures au magasin de MM. ATKINSON & Co. sera continuée AUJOURD'HUI, (samedi) le 20 du courant. On vendra les 100 lots qui n'ont pas encore été offerts.

Les S. C.—Qu'on dise ce qu'on voudra, on ne me persuadera jamais que les patriotes veulent nous faire du mal; et je soutiendrai toujours que tant que la chambre subsistera nous serons dans le trouble. Les amis et les familles divisés, les propriétés exposées au pillage et à la destruction, notre sang répandu; voilà les grands maux que nous procure la chambre qu'on nous vante comme le plus grand don qu'ait pu nous faire l'Angleterre; n'est-ce pas là se moquer?

Lo B.—De pareilles plaintes sortant de la bouche des sans-culottes, ont plus l'air d'une ironie que d'une chose sérieuse. Pensez-vous que des gens qui, à force d'intrigues, ont réussi à s'assurer la grande majorité de la population Canadienne, voudraient faire le sacrifice du moyen le plus assuré de conserver leur ascendant? Je n'en crois rien, et nombre de fois j'ai entendu louer, sans mesure, les avantages que nous procure la chambre. Cependant divers motifs pourraient donner lieu à ce désir. Dernièrement un ami du gouvernement, homme reconnu pour sa modération, disait qu'il voyait avec peine les tristes résultats d'une chambre d'assemblée, et que, eu égard aux circonstances où nous nous trouvons et aux dangers dont nous sommes menacés, la mère-patrie rendrait à la colonie, un service important, en abolissant la chambre. Quelques jours après, un grand patriote, homme âgé, s'écriait, dans un moment d'enthousiasme: « Qui nous délivrera de notre malheureuse chambre! plus de paix pour nous tant qu'elle existera. J'ai vu un temps qu'on se contentait de s'insulter et de se battre aux élections: aujourd'hui on se tue. »

Je conviens que les excès auxquels on est arrivé sont révoltants, et nous présentent quelque chose d'encore plus funeste; mais est-ce la faute du gouvernement? Qui doute que la constitution dont nous jouissons n'ait été demandée, à plusieurs reprises, par les Canadiens, et que, quand elle a été accordée, elle n'ait été reçue comme un témoignage de la bienveillance de l'Angleterre envers cette colonie? La mère-patrie en nous accordant cette constitution, nous croyait assez sages pour en profiter: mais si au lieu de nous servir de ce bienfait pour notre utilité, nous le changeons en prison; à qui la faute? Elle a voulu nous rendre heureux, nous ne le voulons pas; cela nous regarde. Mais ce qu'il y a d'affligeant, c'est que les bons souffrent avec les coupables.

Lo S. C.—Je vois qu'il n'y a rien à faire avec vous.

Lo B.—Au contraire, mon ami, mais non pas dans votre sens. Vous ne préchez que violence et rébellion, et vous êtes faibles comme des roseaux. Le ciel nous préserve de suivre un si funeste exemple!

UN TEMOIN.
POINTE-CLAIRE, 11 décembre, 1834.
En ce jour a eu lieu dans la maison d'école, l'examen de l'école primaire ou élémentaire dont messire P. Damaso Ricard, curé de la paroisse, est le propriétaire. L'ordre, le maintien, la décence, la gravité qu'on n'a cessé d'admirer durant toute la séance qui a été très longue, dans tous les élèves au nombre de 32 depuis l'âge de 5 ans jusqu'à 11. Quand ils étaient sur le théâtre qu'ils y montaient ou en descendant, étaient un bon présage et un sur garant de la confiance avec laquelle le maître et le propriétaire présentaient le dévôt sacré de ces tendres nourrissons au public qui les appartenait; car l'homme ne nait ni ne doit vivre pour lui, mais pour son pays. La propriété de leurs réponses sur les matières relatives à chacun d'eux dans sa partie depuis l'alphabet jusqu'au latin inclusivement et l'arithmétique posée même plus loin qu'on ne pourrait soupçonner dans une école qui se renouvelle en quelque sorte, presque toute entière chaque année, surait surpris, par le passé le maître et ses écoliers n'avaient toujours mérité le même éloge. Des copies d'écriture qu'on a présentées, des faibles déduites avec grâce, un drame court et intéressant, ont prouvé que le maître M. J. B. Vanasse n'était étranger à aucune des parties qu'embrasse une éducation soignée. La séance s'est terminée par un discours de sa composition, débité par un de ses élèves. C'était comme un remerciement fin, délicat; non fade et sans adulation, à la législature qui a bien mérité de la patrie, par le bill pour promouvoir l'éducation.

L'air, le ton, les façons, les manières candides de tous les enfants, qui sont caractéristiques de tout canadien qui n'a pas à regretter d'être imprégné du souffle empesté des villes, feraient désirer que toutes les branches de l'éducation, ne fussent pas exclusives aux villes, mais qu'on trouvât le moyen d'en procurer l'avantage aux campagnes.—Communiqué.

TIR AUX DINDES.
Le sousigné à l'honneur d'informer le public que l'établissement qu'il a formé au Pavillon sera ouvert le pendant tout l'hiver.
Pour divertir le public il offrira aux amateurs l'exercice du TIR AUX DINDES. Le premier jour de tir sera le jour de Noël et ce jour là l'exercice aura lieu au Pavillon dans la Cour de St. Pierre. Le lendemain le TIR aura lieu à Mile End. Le premier jour de l'an le tir aura lieu en core au Pavillon et le 2 janvier à Mile End. La distance pour le tir avec des carabines sera de 25 perches et avec fusils ordinaires 20 perches. Le prix de chaque coup sera de 8 sols.

Les Jeux de boules et de quille au Pavillon et à Mile End seront pendant toute la saison en bon ordre et bien chauffés, et les amateurs seront servis avec promptitude.
L. C. PROVANDIER.
Montréal, 20 Décembre 1834.

Le sousigné prendra en échange pour de MARCHANDISES SECHES les billets des BANQUES DE MONTREAL et de la cité à 5 chelins et six sols par piastre.

ALEX. MURPHY.
Rue Notre-Dame.
17 Déc. 1834.

Vendre, la barque à vapeur le CANADIAN EAGLE, en actions à la demande des acquéreurs. Si cette barque n'est pas vendue de gré à gré avant MARDI le 13 de janvier prochain, SIX huitièmes des actions seront vendus par encan au plus haut enchérisseur.
Avis sera donné du temps et lieux de la vente. Pour les particularités s'adresser à
WILLIAM SPIER,
Rue des Sœurs Grises fauxbourg St. Anne.
17 Déc. 1834.

Le sousigné Cultivateur à la côte St. Jean, chemin paroisse de St. Scolastique, comté du Lac des Deux Montagnes, district de Montréal, prévient le public qu'il ne reconnaît aucun des contrats par son épouse dame Hélène Cazanotte dite Christie; et qu'il ne payera aucune de celles qui pourront être contractées à dater de ce jour.
J. B. SAVOYARD dit BERTHELET.
18 octobre, 1834.

AVIS.
TOUTES les personnes qui auraient emprunté quelques LIVRES à feu HYPOLITE ST. GEORGE DUPRÉ, Ecr., et qui ne les auraient point rendus, sont priées de les rapporter immédiatement au bureau de ce journal ou à M. Z. J. TRUTEAU, N. P.
8 novembre 1834.

AVIS.
TOUTES les personnes qui auraient emprunté quelques LIVRES à feu HYPOLITE ST. GEORGE DUPRÉ, Ecr., et qui ne les auraient point rendus, sont priées de les rapporter immédiatement au bureau de ce journal ou à M. Z. J. TRUTEAU, N. P.
8 novembre 1834.

AVIS.
TOUTES les personnes qui auraient emprunté quelques LIVRES à feu HYPOLITE ST. GEORGE DUPRÉ, Ecr., et qui ne les auraient point rendus, sont priées de les rapporter immédiatement au bureau de ce journal ou à M. Z. J. TRUTEAU, N. P.
8 novembre 1834.

AVIS.
TOUTES les personnes qui auraient emprunté quelques LIVRES à feu HYPOLITE ST. GEORGE DUPRÉ, Ecr., et qui ne les auraient point rendus, sont priées de les rapporter immédiatement au bureau de ce journal ou à M. Z. J. TRUTEAU, N. P.
8 novembre 1834.

Vente par le Sheriff.

VENDITIONI EXPOSAS.
MONTREAL SAVOIR: } ANDREW WHITE, No. 687. } de la ville de Montréal, dans le district de Montréal, gentilhomme, WILLIAM MOLSON et FREDERICK GILF-FIN de la même ville, écuyers, exécuteurs des dernières volontés et testament de feu ANDREW WHITE, de son vivant de la même ville, entrepreneur de bâtiments, plaignants, contre les terres, et propriétés, de JOHN BENNETT et JOHN HENDERSON, de la ville de Montréal, dans le dit district, ingénieurs civils et associés, faisant le commerce sous le nom, titre et signature de BENNETT et HENDERSON, défendeurs un lot de terre situé dans le faubourg de Québec de la ville de Montréal, district de Montréal, de figure irrégulière, compris dans les limites, savoir: borné en face par la rue St. Marie, sur laquelle il dit lot a une étendue de cent quarante six pieds et trois pouces, derrière par la route qui longe la rue St. Laurent du côté du nord-est par la propriété appartenant à Nicol. H. Baird éc. et de l'autre côté par la propriété appartenant à MM. Hart, Logan, et cie. ayant une maison de pierres à deux étages de cent pieds de long sur quarante huit pieds de profondeur, avec un bâtiment de pierres à un étage de quarante pieds sur vingt, et attenante, une fonderie en pierres, de soixante et onze pieds de long, sur quarante de profondeur et vingt de hauteur, avec un autre bâtiment en pierres de trente et un pieds et demi de longueur, sur vingt deux de profondeur et vingt de hauteur, y attenent. Un grand bâtiment de bois avec quatre cheminées, long de cent quarante pieds et profond de trente et un, contenant une fonderie en cuivre, une boutique de forgeron et de chaudrières avec un fourneau à air et une cheminée de cinquante pieds de hauteur, une maison de bois avec écurie le remise. Et le tout sera vendu à mon bureau, dans la dite ville de Montréal, le CINQ de JANVIER prochain, à ONZE heures du matin, le dit writ de venditioni exposas étant retournable le second jour de février prochain.

La vente à DIX heures.
ADAM L. MACNIDER.
20 décembre, 1834.

PAR A. & J. CUVILLIER.
MARCHANDISES SECHES.
PAR LOTS.
LUNDI, le 22 du courant, aux magasins de M. ALEXANDER THOMPSON, vis-à-vis les bureaux de MM. H. GATES & Co. rue St. Paul, sera vendu, sans réserve, tout le fonds de marchandises de choix, importées par les derniers arrivages. Ce choix de marchandises seches est dans le meilleur état, et consistent en Flushing, ratine double (peterham), Flannelles de toute qualité et couleur, Camlets bleu et brun, couteil 6-4 de largeur, Coton à chemise et coton rayé, Battiste blanche et de couleur, Gros de Naples assortis et velours de soie. Rubans, sédices croisés et uni, Indiennes et coton imprimé, Toile fine d'Irlande, battiste de fil, Mousselines, gants, jaconet, Fil de soie, poil de chèvre, Crêpe noir, bombazine et bombazette, Dentelles, bobinet, bretelles, Boutons assortis, épingles, ruban de fil, etc.

Une variété d'autres effets. Les catalogues seront prêts deux jours avant la vente.
CONDITIONS LIBERALES.
La vente à UNE heure.
A. & J. CUVILLIER.
19 décembre, 1834.

VENTE DES THÉS.
LES ventes publiques des THÉS auront lieu aux magasins des Agents de l'Ho royal leu Compagnie des Indes Orientales à QUEBEC, LUNDI, le 5, et à MONTREAL, VENDREDI, le 9 janvier, à ONZE heures du matin. Les Catalogues des Thés seront publiés et les Thés en montre à Québec, le 2 et le 3, et à Montréal du 5 au 7 janvier.
FORSYTH, RICHARDSON & Cie. Agents de l'Ho. C. des I. O.
12 décembre, 1834.

TATTERSALL DAARON
Au marché d'animaux Canadiens, etc. A côté de l'église Américaine. Rue St. Jacques.
La prochaine vente aura lieu MARDI, le 20 décembre. Plusieurs excellents CHEVAUX, VACHES, VOITURES, &c. &c.
La vente à MIDI.
I. AARON, Propriétaire.
Quinze sols par louis seulement seront payés par le vendeur.
Point de charge pour les annonces ni pour l'entrée.
Il y a d'excellentes écuries et on payera trentise sols par jour pour la nourriture et les soins donnés aux chevaux.
I. AARON, Propriétaire.
20 novembre, 1834.

PAR JOHN JONES.
BAZAR DE MEUBLES.
GRANDE RUE SAINT-JACQUES.
LES ventes par ENCAN auront lieu les MARDI et VENDREDI de chaque semaine à MIDI.—Pour voitures, chevaux, etc. La vente de MEUBLES et autres effets auront lieu les MERCREDI et SAMEDI à DEUX heures.
JOHN JONES, propriétaire.
5 novembre 1834.

PAR VENDE DE GRE A GRE.
UNE JUMENT brune de 7 ans, garantie saine.
UN CHEVAL de 4 ans, par Cock of the Rock, garanti sain.
UNE JUMENT brune, de 5 ans, W. S. 16 mains de hauteur.
UN CHEVAL de 4 ans, W. S. 15 mains de hauteur.
JOHN JONES.
22 octobre 1834.

VENDRE PAR LES SOUSIGNES:
20 barriques porte de Sicile, 15 do do de Faro, 7 do madère de Sicile, 12 caisses clair, 5 do eau de vie de Cérise, en demie bou teilles, Raisins en grappes, d'une qualité excellente, Do en boîtes et en demie boîtes, Un assortiment de PEINTURE, etc. etc.
J. D. HONDLOW & Cie.
16 août, 1834.

VENDRE PAR JAMES MILLAR & Cie.
30 boucailles cassonade claire, AUBAI, Eau de vie, très supérieure et très vicille, Ma lère vieux L. P. en pipes, barriques et quarts, particulièrement recommandé aux familles.
Les Sousignés étant agents pour la maison de M. JOHN BLONDY, de saader, sont prêts à recevoir les ordres qu'on voudra bien leur adresser pour des vins de choix pour le printemps prochain. On peut goûter aux différents vins à leur bureau.
JAMES MILLAR & Cie.
10 décembre, 1834.

Sousigné Cultivateur à la côte St. Jean, chemin paroisse de St. Scolastique, comté du Lac des Deux Montagnes, district de Montréal, prévient le public qu'il ne reconnaît aucun des contrats par son épouse dame Hélène Cazanotte dite Christie; et qu'il ne payera aucune de celles qui pourront être contractées à dater de ce jour.
J. B. SAVOYARD dit BERTHELET.
18 octobre, 1834.

AVIS.
TOUTES les personnes qui auraient emprunté quelques LIVRES à feu HYPOLITE ST. GEORGE DUPRÉ, Ecr., et qui ne les auraient point rendus, sont priées de les rapporter immédiatement au bureau de ce journal ou à M. Z. J. TRUTEAU, N. P.
8 novembre 1834.

AVIS.
TOUTES les personnes qui auraient emprunté quelques LIVRES à feu HYPOLITE ST. GEORGE DUPRÉ, Ecr., et qui ne les auraient point rendus, sont priées de les rapporter immédiatement au bureau de ce journal ou à M. Z. J. TRUTEAU, N. P.
8 novembre 1834.

AVIS.
TOUTES les personnes qui auraient emprunté quelques LIVRES à feu HYPOLITE ST. GEORGE DUPRÉ, Ecr., et qui ne les auraient point rendus, sont priées de les rapporter immédiatement au bureau de ce journal ou à M. Z. J. TRUTEAU, N. P.
8 novembre 1834.

AVIS.
TOUTES les personnes qui auraient emprunté quelques LIVRES à feu HYPOLITE ST. GEORGE DUPRÉ, Ecr., et qui ne les auraient point rendus, sont priées de les rapporter immédiatement au bureau de ce journal ou à M. Z. J. TRUTEAU, N. P.
8 novembre 1834.

AVIS.
TOUTES les personnes qui auraient emprunté quelques LIVRES à feu HYPOLITE ST. GEORGE DUPRÉ, Ecr., et qui ne les auraient point rendus, sont priées de les rapporter immédiatement au bureau de ce journal ou à M. Z. J. TRUTEAU, N. P.
8 novembre 1834.

AVIS.
TOUTES les personnes qui auraient emprunté quelques LIVRES à feu HYPOLITE ST. GEORGE DUPRÉ, Ecr., et qui ne les auraient point rendus, sont priées de les rapporter immédiatement au bureau de ce journal ou à M. Z. J. TRUTEAU, N. P.
8 novembre 1834.

AVIS.
TOUTES les personnes qui auraient emprunté quelques LIVRES à feu HYPOLITE ST. GEORGE DUPRÉ, Ecr., et qui ne les auraient point rendus, sont priées de les rapporter immédiatement au bureau de ce journal ou à M. Z. J. TRUTEAU, N. P.<



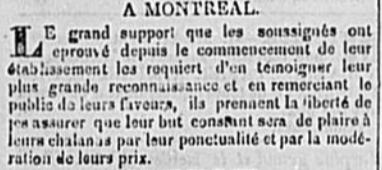
Moulin à Scie et à Farine et manufacture de Linaige, la propriété de la British American Land Company.

À LOUER par bail d'une ou de plusieurs années, ensemble ou séparément, les propriétés suivantes, situées à SHEBROOKE, dans les townships de l'Est, Bas-Canada, savoir: UNE TRÈS GRANDE MANUFACTURE DE LAINAGE, consistant en 4 métiers simple et 2 grand do., 2 1/2 rouets, 3 machines à carder et un nettoyeur, un moulin à foulon, une machine à raser et une machine à lustrer, une presse et machine complètes nécessaires à tondre et à fixer les étoffes.

550 acres d'excellente terres, dont 160 arpents sont en état de culture. Cette propriété est située sur les rives de la rivière MAGOG, près de son entrée dans la rivière St. François, et commande des points hydrauliques presque sans limites. Le voisinage est riche et augmente journellement et offre continuellement de l'ouvrage aux moulins, et offre au nez d'encouragement pour une grande manufacture de linaige.

Pour les renseignements, s'adresser aux Commissaires de la British American Land Company, à MONTREAL ou aux agents à SHEBROOKE, STANSTEAD, MELBOURNE ou à QUEBEC.

B. A. Land Company. Montréal, 20 nov. 1834. 2 m.



Manufacture de Carrosses ET MAGASIN DE SELLIER, A MONTREAL.

Un grand support que les soussignés ont érigé depuis le commencement de leur établissement, leur a valu le témoignage de leur plus grande reconnaissance et en remerciement le public de leurs services, ils prennent la liberté de leur assurer que leur but constant sera de plaire à leurs clients par leur ponctualité et par la modération de leurs prix.

Un grand assortiment de voitures d'hiver et de harnois, selles, brides, etc. La tout consistant en carioles closes, selles ouvertes, de couvertes, selles (chairs) Américaines et belines; cuir Anglais pour harnois, etc. foyers faits en Angleterre, housses et couvertures pour chevaux, valises de voyage, et sacs de tapis.

Plusieurs voitures splendides pour l'été qui leur restent en main, qui seront vendues à des prix réduits pour argent comptant.

Les voitures d'été seront reçues pendant l'hiver pour réparations, et il ne sera fait aucune charge pour le garçu des voitures dont la réparation et peinture monteront à la somme de cinq livres.

J. & J. THORNTON, Place d'Armes. Montréal, 1 Mars, 1834.—1f

W. LAWLEY, SCULPTEUR, DOREUR, et FACTEUR de CADRES de Miniatures et de GRAVURES, nettoie les anciens tableaux et répare les cadres, etc.

Un bel Assortiment de GRAVURES, de toutes les grandeurs, ainsi que des MIROIRS à l'huile, etc. etc. Magasin situé No. 74, Rue Notre Dame, vis-à-vis M.M. GINN & Co. Montréal, 1 Mars, 1834.—1f

À VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS, 43 pipes et barriques eau de vie de Cognac, de Bordeaux et d'Espagne, 16 pipes et barriques genièvre de Hollande, 12 do de vin de Madère, 3 barriques vin d'Andalousie supérieur, 70 pipes et quarts de commun, 41 pipes vin de Ténéris, L. P. L. M. et de cargaison, 13 quarts vin doux de Malaga, 11 pipes et barriques vin de Porto, 50 pipes vin du Bonbecario et d'Espagne rouge, 9 barriques vin clair de St. Emilion. Quelques caisses vin supérieur ou bouteille, consistant en Cherry blanc et rouge de Grower, vin blanc et de Lésville, Branne, Malson et St. Julien et vin de Porto.

10 caisse excellent, eau de vie de Cognac pale et vieux, d'une douz. chacune, Porter d'Hybert et bière forte de caisses en 3 et 4 douzaines, 12 boucains sucre raffiné, Sucre de l'île Maurice et Sucre Candi, Gençembre, Safran, Safran et Sel de table, Empois de Polagne, pierres blanches, cire blanche, coupes en bois de 2 et 3 quarts, 8 tannes mine de plomb, plomb à patentes, Caisse à jouer, Ligneul, Peinture blanche, brune et d'autres couleurs, Rouge de Venise en poudre, etc.

DE PLUS, 30 tonneaux fer No. 1. HART LOGAN & Co. 26 avril, 1834.

CAFÉ FRANÇAIS. Le Soussigné informe respectueusement le public qu'il vient d'ouvrir dans le faubourg de l'Église, un bel établissement sous le nom de CAFÉ FRANÇAIS, où il se propose d'avoir constamment un choix des meilleurs VINS et des LIQUEURS les plus fins, au service des amateurs. Des TABLES parfaitement servies, et des SOUPES de toute espèce, seront prêtes à toute heure à recevoir ceux qui voudront l'honneur de leur faire. Il se flatte que le soin qu'il mettra à servir ses pratiques et le bon choix de consommations lui attireront l'encouragement qu'il désire.

Seu appartemens, disposés pour la commodité du public, lui permettront d'offrir quelques chambres particulières. HUITRES FRAICHES, Soupes aux Huitres, Mésoules, Soupes à l'Italienne, etc. AUGIER, Occupant la ci-devant maison de M. Weid-endorfer faubourg de Québec.

3 4 juin, 1834.

Eau-de-Vie, Rum Sucre, Vin, etc.

LES soussignés ont en Magasin, les MARCHANDISES suivantes, reçues par les derniers arrivages de l'Europe, dont ils disposeront à très bas prix.

30 pipes Eau-de-Vie de Cognac, de la meilleure qualité des marques de G. G. Dupuy, LARCAU, etc. 25 demi do de Bordeaux, 15 pipes eau-de-vie de Hollande, très vieux, 10 barriques schiedam, très vieux, 40 pipes vin d'Oporto, de choix, marque de Paix & Co.

45 pipes vin d'Oporto, très bon, 20 demi do de Xérés brun, pale et d'oré, deux marques de Duff, Gordon & Co. 10 pipes Xérés pale et brun de différents marques, 5 pipes Madère L. P. et L. M. et de marque de J. Oliveira & Co. 7 demi do de Porto de Siule, 20 pipes vin de Bénécarlo, 5 pipes Madière de Marseille, 10 barriques vinaigre de Bordeaux (Grandcœur) 40 barils vinaigre d'Angleterre, 30 caisses huile à salade (1 doz. chaque), 50 do de liqueurs fines, (assorties), 30 pipes huile d'Olive (fraîche), 5 do de la Sperme, 50 do de la Palme, 310 caisses genièvre très vieux et très bon, 200 sacs sucre clair des Indes Orientales, 60 boucains sucre raffiné double, 9 poinçons Raisin de Corinthe, frai, 12 carottes Raisin Muscat en grappes, 200 baillots Raisins Français, 39 baillots amandes fraîches, 15 caisses prunes de France, 40 quarts suif de Russie, 50 sacs poivre, 40 quarts safran, 1 quintal cacao, 100 quarts clous de 2 1/2 et 3, 300 rouleaux cables de Londres de 15 fils à 53 pousces, 300 barils peintures différentes couleurs, 100 boites savon, 100 pierres Françaises à Moulages.

Leur assortiment accoutumé de Vins de Madère de Xérés, Oporto, etc. de choix en bouteilles. LEMESURIER, ROUTH & Co. 9 juillet.

MAGASIN D'ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS PORTES, etc.—35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100. Notre-Dame.—W. FARQUHAR informe respectueusement ses pratiques et le public en général qu'il vient de recevoir un assortiment étendu de toutes espèces de marchandises dans sa branche de commerce, par les derniers arrivages, consistant en Saucés, Eau de vie, vrai gin de Hollande, véritable esprit de la Jamaïque, rum, etc. Sucres, nouveaux fruits, etc. etc. Il garantit le tout comme étant de la meilleure qualité. Et il vendra à aussi bas prix que qui que ce soit à Montréal.

Il vient maintenant de recevoir une quantité de meilleurs vins d'Irlande d'une qualité et du goût exquis. 6 juin 1834.

HABITS! HABITS! HABITS! Les plus hauts prix sera donné pour toute espèce d'habits on lardes faites.—LIVRES, neufs ou vieux, achetés, vendus, ou échangés. Habits nettoyés, teints et raccommodés. Chapeaux nettoyés et changés. Près de St. Rolland, ferblantier, grand rue du au bourg de Québec. J. LEVIE. 8 juin, 1834.

LIQUEURS ET ÉPICERIES. Le Soussigné a reçu, par les derniers arrivages de Londres, son assortiment accoutumé de MARCHANDISES, très propre à l'usage des familles. Ces articles ayant été choisis avec un soin particulier, ils peuvent être recommandés avec confiance.

Mariages et saucés de toute sorte, Moutarde de Pittman, particulièrement recommandée, Poudres de coriandre, Macaroni et vermicelle, Fromage d'Angleterre, Citrons confits et oranges, Sucre raffiné de Londres, Chocola et pâte de cacao, Raisins, figues, amandes, noix, etc. Pièces de toutes sortes, Chandelles de saponnetti et de cire, Savons de toute qualité, Cartes à jouer, (Mogul), Vins d'Oporto, de Madère, et Xérés, Ténéris, en bouteilles et en barriques, Champagne, Claret, Hock et Hermitage.

A VENDRE EN ROS, 35 tonnes rhum de la Jamaïque, 40 do de des îles sous le Vent, 10 pipes eau de vie de Cognac, 8 do de Bordeaux, 25 do genièvre de Hollande, 15 do vin d'Oporto, 5 do de Madère L. P. très vieux, 20 barriques Xérés, 15 pipes Ténéris, 20 boucains sucre raffiné double, 15 do de cassonade, 50 barils do 200 boites do Mueset, 50 do de Valence, 100 do de chandelles, 80 do de savon, 15 barils tabac en torquette, 15 baillots papier à enveloppe, 50 boites chandelles blanc de Ballene, 40 do de savon de Windsor, 30 sacs poivre noir, 15 do piment, 20 do café, 50 boites empis, 100 livres safran, 10 caisses oranges et citrons confits, 30 caisses oranges de Loehine, 30 caisses oranges de Loehine. JAMES FERRIER, Vis-à-vis le Palais de Justice, rue Notre-Dame, No. 100. 6 juin, 1834.

BRANCHE DE L'ÉTABLISSEMENT LITHOGRAPHIQUE DE LONDRES TENU A MONTREAL. PAB BOURNE. Dessins, plans d'architecture, cartes-d'armes, circulaires, titres de comptes, cartes unéraires, affiches et cartes d'affaires, lithographiés à l'établissement ci-dessus. N. B. Gravure sur cuivre et impression continuées comme ci-dessus. Montréal, 1er février, 1834.

LES Soussignés viennent de recevoir de France le plus beau choix de GRAINES qui ait jamais été offert en vente au Canada. Ils en disposeront à bas prix. S. GUILBAULT. 3 4 juin, 1834.

LES Soussignés informent le public généralement, qu'ils ont reçu un assortiment de PORCELAINE ET DE FAYENCERIE très considérable et qui ne cède à aucun assortiment en l'Amérique.

ILS ONT À VENDRE, 1000 PANIERS ET BOUCAUTS, parmi lesquels se trouvent des services à diner de porcelaine de la plus grande élégance et richement dorés, bleu, brune et violette, et service de fayence verte de toutes sortes; services de Verrierie découpée, et Verrierie commune de toute espèce; un grand assortiment de fayence, etc., commune pour la compagnie, une grande quantité d'assiettes creuses en panier de 40 douzaines, à très bas prix. Ils ont, comme à l'ordinaire, un assortiment étendu de MARCHANDISES SECHES convenables au pays. Le tout sera vendu à bon marché, pour argent comptant ou à un crédit libéral. SHUTER et WILKINS. 23 mai, 1834.

MARCHANDISES NOUVELLES.— Par les derniers arrivages de Londres, Liverpool et Glasgow, le Soussigné a reçu un assortiment général, et très considérable de MARCHANDISES D'ÉTAPE et de MODE, consistant en SOIERIES, COTONADES, LAINAGES et EFFETS.

DE PLUS, Toutes sortes de marchandises de dentelle, voiles, gaze, etc. etc. Ruban de France et d'Angleterre, d'une grande variété. Soie des Indes, lustré grand mouchoirs de soie fleurie, etc. Menuiseries de toute espèce, Gants, bas et demi-bas, de soie, laine et coton, Bijouterie et articles de fantaisie de Birmingham, Un assortiment excellent et complet de boutons, soie & coudre, étoffe à vestes, serge, drills, double, fourrure, bretelles, cols, colliers, et divers autres articles requis par les tailleurs et les modistes. L'assortiment ayant été acheté à des conditions favorables, et soigneusement choisi par une personne du Canada, bien au fait du marché, les marchandises seront vendues à très bas prix, pour argent comptant, ou à un court crédit.

Il sera fait des escomptes généraux aux marchands excédant des ordres de la campagne, si l'on paie comptant, ou si l'on donne des traites payables à Montréal, en considération de ce mode de paiement, il sera accordé un plus long crédit, si on le désire. Il sera de l'intérêt des acheteurs de s'y prendre de bonne heure, vu qu'en conséquence de l'importation très limitée de diverses espèces de marchandises de printemps et d'été il se trouvera prochainement que plusieurs articles deviendront rares, et hausseront considérablement. ROBERT ARMOUR. Maintenant au No. 63, rue St. Paul vis-à-vis de M.M. John Torrance & Co. 20 mai, 1834.

A VENDRE.— Cette belle TERRE, située à la Longue Pointe, à environ quatre milles de Montréal, et appartenant aux Héritiers CADIEUX, de la contenance de 3 arpens de front, sur 70 arpens de profondeur, le tout plus ou moins, sur les bords du Fleuve St. Laurent, avec une maison en pierre, en très bon état, et granges et étables dessus construites. 2o. Cette autre terre appartenant aux mêmes Héritiers, située sur le chemin qui conduit à Lachine, à environ 7 milles de Montréal, de 3 arpens de front, sur 40 arpens de profondeur, avec une maison en bois et deux granges dessus construites. S'adresser au Notaire soussigné, en son étude, No. 7, St. Jacques. P. CADIEUX, Notaire. 6 juin, 1834.

VIN ET EAU DE VIE. À Vendre par les Soussignés, 72 pipes et barriques eau de vie de Cognac et Bordeaux, 23 pipes, 11 barriques et 15 quarts vin de Madère de Newton, Gordon et Cie et autres, 8 demi-quarts vin de Malmeisey et Sercial, 35 pipes, 24 barriques et 21 quarts vin vieux de Ténéris, P. de L., 91 pipes et 18 barriques vin supérieur de Porto de Figueiras d'Espagne, 212 caisses vin supérieur en bouteilles, consistant en Champagne, Bordeaux, Porto, Madère et Andalousie, 61 pipes et 40 barriques Vinaigre de Bordeaux et commun, 68 caisses porter de Londres en bouteilles, 3 caisses chandelles de Cire à patentes de 4 et 6 à la livre, 5 do de Ketchups, vinaigre, Capres et Olives, 250 caisses empis de 36 lbs. chacune, 300 rouleaux cable zoudronne, de 1 1/2 à 3 pousces, et de 120 et 130 brasses, 6 paniers filtres unis et figurés, et avec paniers, colorés et blancs, de 2 à 9 gallons, 10 whiskey du Canada, 10 boucains sucre raffiné, 16 quarts et 23 sacs cassonade blanche des Indes Orientales. Et leur assortiment accoutumé de Marchandise Sèches, Epicerie, etc. etc. PETER MCGILL & Co. 27 mai, 1834.

MANUFACTURE FRANÇAISE DE MEULES A MOULIN.— Le propriétaire continue à tenir un assortiment de pierres à moulin de blocs à meules de première qualité, Plâtre de Paris, Pierres d'Esopus. Tous les articles garantis et vendus à des prix modérés. Wm. H. CULVER, No. 10, rue du St. Sacrement.

A VENDRE. MADÈRE et Oporto, en bouteilles, fameuses, Xérés pale, en bouteilles et en demi barriques, Champagne, en caisse et en panier, Eau de vie de Cognac, Peinture blanche, en barils de 25 livres, Savon blanc de Steele, boites de 36 à 64 livres, Savon jaune d'Angleterre, de 30 livres, Moutarde en jarres et bouteilles, Ale pale des Indes en bouteilles, Sel de Lisbonne, gros grain, FERBLANC, ICW, IC. IXX, IXXX, Do IXXX, IXXXX, LDCL, DXX, Do LDXX, LDXXX, CLOUS DU CANADA, (Rose), assortis de 31 à 21 livres. CUNNINGHAM & BUCHANAN, Pointe à Callière. Octobre 1834.

LIQUEURS, ÉPICERIES, ETC. Le Soussigné informe respectueusement MM les Marchands de la Campagne, et le public en général, qu'il a ouvert un Magasin en Gros et en Détail d'ÉPICERIES, DE LIS QUÉBEC, etc. dans la Rue St. Paul, au-dessous du Marché Indien. Les personnes qui voudront l'honneur de leur pratiques seront servi avec promptitude et ponctualité. Les Marchands vont de la meilleure qualité. Les Liqueurs d'un excellent choix, et le tout à des prix modérés. JOSEPH GASPARD LAVIOLETTE, Montréal, 30 mai, 1834. 1f 3

FRANCIS METZLER, MARCHAND TAILLEUR, Rue St. François Xavier VIS-À-VIS LA BANQUE DE LA CITÉ. Montréal, 7 juin 1834. 6f

PAQUE BOTS.

ANCIENNE LIGNE DE PAQUEBOTS DE LIVERPOOL. ont voile le 1er et le 10 de chaque Mois LE NAVIRE HIBERNIA, George Maxwell, capitaine, fait voile le 6 Sep. Le NAVIRE CANADA, G. S. Wilson, Capitaine, fait voile le 1er Octo. Le NAVIRE PACIFIC, R. R. Crocker, capitaine, fait voile le 16 Octo. Le NAVIRE NORTH AMERICA, R. I. Macy, capitaine, fait voile le 1er du 9 mois, 1834.

Les Paquebots de Liverpool ayant éprouvé l'approbation et l'appui général, les propriétaires sont déterminés à ajouter un nombre des vds sus employés dans cet établissement, et ils ont résolu que les navires suivants navigueraient en leur New-York et Liverpool, en succession régulière, deux fois par mois de chaque port, partant de New-York et de Liverpool le 1er et le 16e de chaque mois pendant toute l'année, savoir: CALEDONIA, HUGH GRAHAM, HIBERNIA, G. MAXWELL, CANADA, G. WILSON, PACIFIC, R. B. CROCKER, NORTH AMERICA, R. I. MACY, BRITANIA, CH. H. MARSHALL, NEW YORK, W. E. HOMER, MANCHESTER, Wm. SHERIDAN, G. H. GILLEY. Ces navires ont tous été construits à New-York avec les meilleurs matériaux, et sont recouverts et armés en cuivre. Ils sont très bons voiliers: ils sont commandés par des hommes de grande expérience, et les passagers y trouveront des commodités extraordinaires étendues et multiples. Le prix de passage en Angleterre, dans la Chambre (Cabine) est maintenant fixé à trente guinées, et pour cette somme on fournira aux passagers des lits et couvertures de lins, vins et provisions de bouche de la meilleure qualité. Pour plus amples détails, s'adresser à FRANCIS THOMPSON, ISAAC WRIGHT & FILS, BENJAMIN MARSHALL, J. New-York, ou à HORATIO GATES & Co. Montréal.

La préférence décidée donnée généralement par les passagers du Canada à l'ancienne ligne de Paquebots ci-dessus, est dûment appréciée par les propriétaires, et ils n'y manqueront ni soins ni dépens pour que leurs vaisseaux soient complètement équipés d'officiers, de matelots et domestiques expérimentés, &c. &c., afin que les passagers y trouvent, non seulement la sûreté (autan qu'elle dépend de l'habileté et des efforts humains) mais encore la commodité et l'agrément. H. G. & Co. Montréal, 22 Septembre, 1832.

MEDICAL HALL, No. 69, Rue Notre-Dame, PRÈS DE VIS-À-VIS DE LA COUR D'AUDIENCE. On vient de recevoir à l'établissement ci-dessus, par LA CATIVE, de Londres, un assortiment général et considérable de MÉDICAMENTS, MÉDICINES, ÉPICES, TEINTURES, etc.

Un grand assortiment d'INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, des manufactures les plus estimées, consistant en instruments à amputer, à trépaner, à déséquer, dito à dents, dito à ventouser, dito perfectionnés, avec scarificateurs et lancettes extra, instruments à raper, pointes à sein, poalies, de dislocation, serres à parties de Compton, Maw et Arnold, &c. de Clark et Hamilton, speculums, canules, et fils d'argent pour le polype, do. pour polype utérin, forceps pour fœtus, trocarts, galon élastique, contentes de hernie, pompes à éponge, stéthoscopes, forceps de sages-femmes, perfectionnés de Davis, ciseaux à tonsil, do. pour diviser le frenum lingua, catheters à genouilles d'argent et élastiques, bandages de patelle et clavicule, bandages umbiliques, bougies de rectum, tubères, probangs, classes à bras et jambes, célèbres lancettes de la couronne de Maw, Arnold et Evans, et une grande variété de bandages doubles et simples d'Arnold, Salmon et Cdy, et do. pour enfants, etc.

Auss. de Bourgeois, Delcroix & Cie. un assortiment de leurs PARFUMS favoris. N. B. Huile d'Olive supérieure pour lampes. 21 juin, 1834. 1f 18

FONDERIE DE CARACTÈRE D'IMPRIMERIE. A. PELL & BROTHER, ont transporté leur fonderie des Nos. 43 et 31 Gold à Penougnure de John et Gold Street New-York, où ils offrent en vente l'assortiment le plus complet de caractères, aux prix suivants: Small Pica..... 50 3/4 Minion..... 70 Small Brevier..... 38 Minion ou Non-Long Primer..... 40 par body..... 80 Long Primer..... 46 Nonpareil..... 90 Brevier..... 56 Agalote..... 1 1/2 Do. ou Minion Pearl..... 1 40 Do. body..... 63

Caractères à Musique, Caractères en bois pour affiches, filets, entrefiches, composteurs, vignettes &c. &c. A six mois de crédit ou à 7 1/2 pour cent d'escompte pour argent comptant. Ils prennent aussi de vieux caractères en paiement, à raison de 9 cents la livre. Les soussignés étant agents pour la fonderie ci-dessus, les imprimeurs désirant se procurer de ces objets peuvent s'adresser à eux, leurs commandes seront immédiatement remplies sans autres frais que le transport et les droits de douane. LECLERE & JONES. Montréal, 14 Juillet 1833.

A VENDRE OU A LOUER. Ce grand BÂTIMENT, appartenant à Messrs. SOLOMON de New-York, dans la paroisse de Longueuil, sur les bords du fleuve, et occupé ci-devant comme manufacture de tabac, avec une MAISON, une étable, et autres bâtimens extérieurs, et deux ou trois arpens de terre y attachés. Si la propriété est vendue, les conditions seront avantageuses à l'acquéreur. La possession en serait donnée incessamment. S'adresser à E. D. DAVID, Rue Notre-Dame, Montréal, 23 mai 1834.

TIRAGE AU SORT. Les Héritiers CADIEUX ayant fait tirer par un Lotier TERRE situé au Côteau Baron de cette Ville, se proposent d'en disposer par un TIRAGE AU SORT. Ils ont adopté un plan qui rencontrera, ils ont s'en flatter, l'approbation générale de ceux qui désireraient s'y établir.

Leur TIRAGE AU SORT offre plus d'avantage qu'aucun de ceux qui l'ont précédé, d'abord parce que leurs Lots sont plus grands, et ensuite parce qu'ils ont plus de bâties. Il y a six Maisons, dont la moindre peut se louer L. 12 cours actuel par année, une autre L. 50, une autre L. 30, et ainsi des autres. Ceux qui désireraient voir le plan des dits Lots pourraient s'adresser aux Soussignés. CHAMILLY DE LORIMIER, P. CADIEUX. 27 juin, 1834. 1f

Forges de St. Maurice et des Trois-Rivières. Les Soussignés ayant été nommés agents pour la vente des ouvrages en fer et en fonte des FORGES DE ST. MAURICE et des TROIS-RIVIÈRES, ont maintenant à leur magasin, rue St. Gabriel, un assortiment complet de fer en barre, ouvrages en fonte de toute description. FORTSYTH, RICHARDSON & Co. mai, 1834.

Le Soussigné reçoit par les vaisseaux du printemps un assortiment général de PAPIER, PAPIER BRUN, à CARTOUCHES, etc.—de 50 x 40, 26 x 41, 30 x 46, et divers autres: papiers convenables aux marchands en gros. ROBERT WEIR, fils. Montréal, 19 Mai 1834.

TIRAGE AU SORT.

LES Héritiers CADIEUX ayant fait tirer par un Lotier TERRE situé au Côteau Baron de cette Ville, se proposent d'en disposer par un TIRAGE AU SORT. Ils ont adopté un plan qui rencontrera, ils ont s'en flatter, l'approbation générale de ceux qui désireraient s'y établir.

Leur TIRAGE AU SORT offre plus d'avantage qu'aucun de ceux qui l'ont précédé, d'abord parce que leurs Lots sont plus grands, et ensuite parce qu'ils ont plus de bâties. Il y a six Maisons, dont la moindre peut se louer L. 12 cours actuel par année, une autre L. 50, une autre L. 30, et ainsi des autres. Ceux qui désireraient voir le plan des dits Lots pourraient s'adresser aux Soussignés. CHAMILLY DE LORIMIER, P. CADIEUX. 27 juin, 1834. 1f

Forges de St. Maurice et des Trois-Rivières. Les Soussignés ayant été nommés agents pour la vente des ouvrages en fer et en fonte des FORGES DE ST. MAURICE et des TROIS-RIVIÈRES, ont maintenant à leur magasin, rue St. Gabriel, un assortiment complet de fer en barre, ouvrages en fonte de toute description. FORTSYTH, RICHARDSON & Co. mai, 1834.

Le Soussigné reçoit par les vaisseaux du printemps un assortiment général de PAPIER, PAPIER BRUN, à CARTOUCHES, etc.—de 50 x 40, 26 x 41, 30 x 46, et divers autres: papiers convenables aux marchands en gros. ROBERT WEIR, fils. Montréal, 19 Mai 1834.



COMPAGNIE DU PHENIX DE LONDRE POUR ASSURANCE CONTRE LE FEU. Cette Compagnie a établi son Agence en Canada dès l'année 1804, et elle continue à assurer la propriété de toutes espèces contre les pertes ou dommages causés par le Feu, à des conditions libérales. GILLESPIE, MOFFATT & Co. Agents pour la Canada. Montréal, 11 Juillet 1832.—j

L'ALLIANCE. ASSURANCE BRITANNIQUE ET ÉTRANGÈRE SUR LA VIE ET CONTRE LE FEU, COMPAGNIE DE 10 000 000 CAPITAL CINQ MILLIONS STERLING ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DE FEU, ASSURANCES SUR LA VIE. Par le ditte compagnie au bureau du soussigné agent à Montréal. C TAIT. Montréal, 12 juin, 1834. 1f

ROBERT HOE & Co. Nos. 29 et 31, Gold Street New-York. S'NT à vendre au prix très modiques tout ce qui est nécessaire pour établir une imprimerie; leurs conditions sont six mois de crédit ou cinq pour cent d'escompte pour argent comptant. Les soussignés étant agents pour la Maison ci-dessus toutes demandes qui leur seront adressées seront remplies sous le plus court délai, sans autres frais que ceux de transport et de douane. LECLERE & JONES. Montréal, 14 juillet, 1832.

AVIS. EST donné par le présent, qu'à une ASSEMBLÉE des CREAÇIERS de MESSRS. HORATIO GATES & Co. les soussignés ont été choisis SYNDICS des biens et créances de la société, avec plein pouvoir d'en régler et ajuster les affaires. Toutes personnes endettées à la dite maison ou association, sont en conséquence requises par les présentes de payer leurs dettes respectives aux soussignés, au comptant de la dite maison en cette ville, et toutes les personnes qui ont des comptes contre la succession sont priées, de les transmettre pour ajustement. GEORGE MOFFATT, WILLIAM PEPHRE, TIMOTHY FOLLETT. Montréal, 25 Avril, 1834.

300 MEULES FRANÇAISES supérieures à vendre. S'adresser au bureau de Messrs. H. JONES & Co. au Canal. 3 mai 1834. H. J.

CHANGEMENT DE DOMICILE.— Le Soussigné a transporté sa BOUTIQUE de CHEVEUX dans le MAGASIN neut, la porte voisine des magasins de M. Porteous, rue Notre Dame. J. B. LECLAIR, Perruquier. 16 mai, 1834. 1f 2 1/2

CHANGEMENT DE DEMEURE. Le Soussigné use de cette voie pour remerciement ses amis et le public de l'encouragement qu'il a éprouvé de leur part dans sa profession, et pour les prévenir qu'il a transporté sa boutique à la maison rue St. Paul, près du l'ancien marché, occupée ci-devant par les M.M. Ducreux. A. GAUDRI. 14 mai 1834. 1f 2

ÉCOLE ANGLAISE. M. GUILLAUME MARQUIS peut recevoir quelques élèves. Le prix d'un quartier pour une éducation anglaise et maniechnie très complète est de L. 1. 10s. Pension et Éducation..... L. 30, par an. Pour leçons particulières de lecture d'écrit et de rhétorique: Dix piastres par quartier. Utiles homini Nil est quod recte loqui! Sa demeure est rue du Glacis, vis-à-vis le Tattersall de J. Jones. 5 juillet, 1834. 1f. 1s.

PORTRAITS ET ENTHOUSES. FASSIO, récemment arrivé d'Italie, informe respectueusement le public qu'il passera quelque temps à Montréal, et y continuera sa profession de PEINTRE EN PORTRAITS ET EN MINIATURE; il invite les dames et les messieurs de cette ville, à l'honneur de leur confiance, et se charge de remplir leurs ordres avec la plus grande ponctualité, et de la manière la plus satisfaisante. M. Fassio a exercé sa profession avec avantage à New-York et en Europe, et il se flatte que les personnes qui s'adresseront à lui n'auront qu'à se louer de sa manière de travailler et de la modicité de ses prix. Sa demeure est dans la maison de Boulet, rue McGill, No. 18. Montréal, 13 juin, 1834.

Imprimé et publié tous les Mercredis et Samedis PAR LECLERE & JONES. CONDITIONS DE L'AMI DU PEUPLE. Ce Journal paraît deux fois par semaine, le Mercredi et le Samedi, matin. Le prix de l'abonnement est de 20s. par année, payable par semestre et d'avance non compris frais de port. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant leur semestre échu, et payer leurs arriérés. On s'abonne au bureau, rue Notre-Dame, vis-à-vis du Palais de Justice. On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de six mois. Prix des Annonces.—Six lignes et au-dessus 2s. 6d. et pour chaque insertion subséquente 7 1/2 dix lignes et au-dessous 3s. 4d. et 10d. pour chaque insertion subséquente. Au-dessus de 10 lignes, 4d par ligne pour la première insertion, et 1d. pour chaque insertion subséquente.

Nous publions les annonces qui nous seront adressées, jusqu'à ce que nous ayons reçu ordre de discontinuer. AGENTS. D. S. LIMOGES, TERREBONNE T. BARON, TROIS-RIVIÈRES J. L. CONSTANT, STE-THÈRESE CHARLES EMOND, BERTHER JOSEPH ABOUÉL, ST-JEAN JOSEPH ABRAHAM, ST-PHILIPPE IL CRIBASSA, WILLIAM HENRY IL CRIBASSA, ST-HYACINTHE JOS. BOURLET, RIVIERE-DU-LOUP DR. O'DOHERTY, ST-EUSTACHE PHS. MIGNAULT, ST-DENIS TH. LEMAY, ST-MARIE J. M. A. RAYMOND, LA PRAIRIE P. O'GILVIE, CHAMBLAY ISAAC JONES, L'ASSOMPTION H. F. CHARLEBOIS, VAUDREUIL P. D'ORSENNES, ST-ROCH Wm. BRENT, QUEBEC A. ANIEL, STE. GENEVIEVE REI BERNIER, STE. ANNE M. BERNIER, ST. PASCHAL J. D. W. PARENT, CÔTEAU-DU-LAC DR. MOORE, HALLOWELL, H. C. CL. O. DE HERTEL, ST. ANDRÉ